13e Année - N° 7 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 17 Février 1923

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

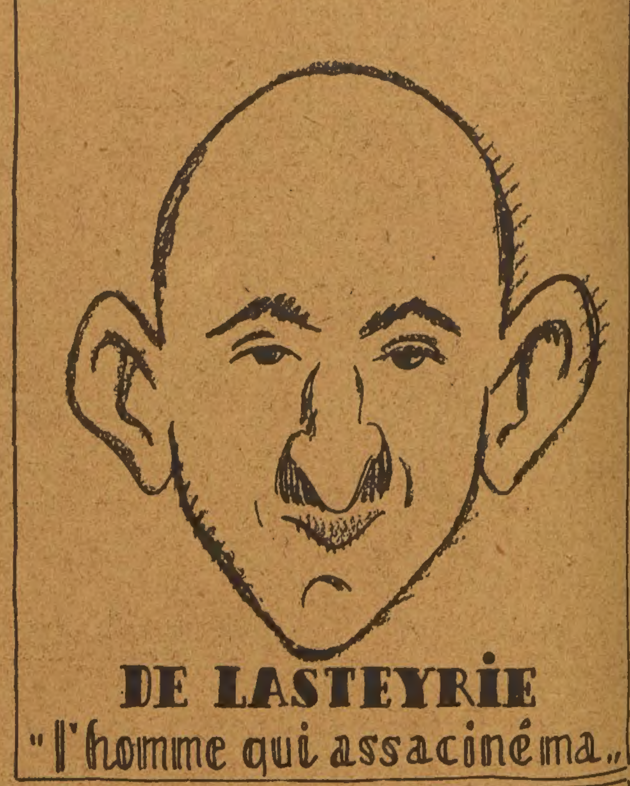
RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS
CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR
IMPRIMERIE :
TÉLÉPHONE { Direction / Imprimerie : NORD 56.33

Paolo Guglielmi 13

LE FILM D'ARNAC

SOBRIQUETS POUR QUELQUES "STARS"





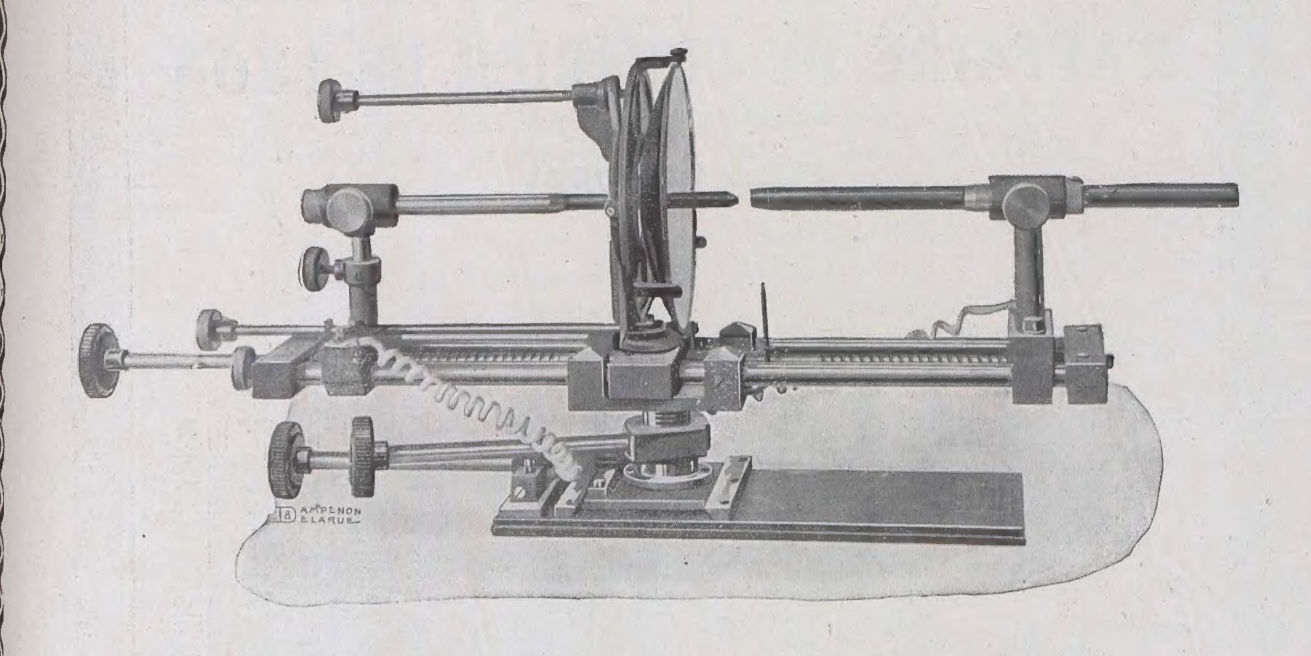




ATTENTION ! !

Si vous avez décidé d'acheter une Lampe à Miroir, songez à la question des **CHARBONS** *et des* **MIROIRS.**

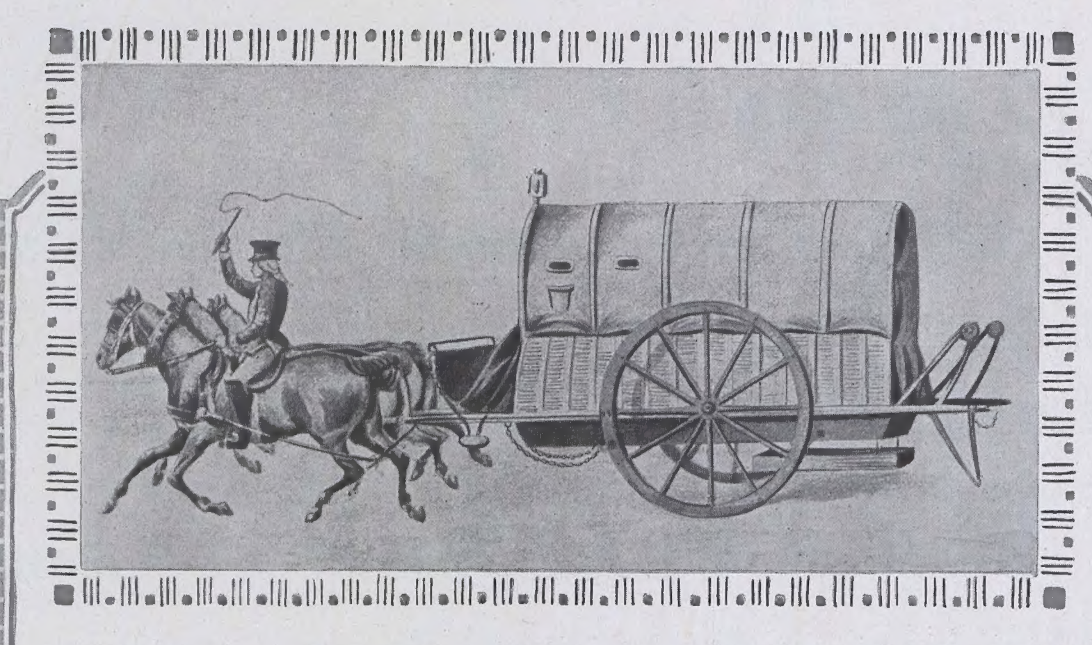
Seul **AUBERT** *peut vous garantir la livraison à lettre vue de ces articles de première nécessité.*



CONCLUSION :

Achetez la Lampe à Miroir

AUBERT



Le Courrier de Lyon tel qu'il était en 1796

Éditions des 9, 16 et 23 Mars

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE LA SAISON

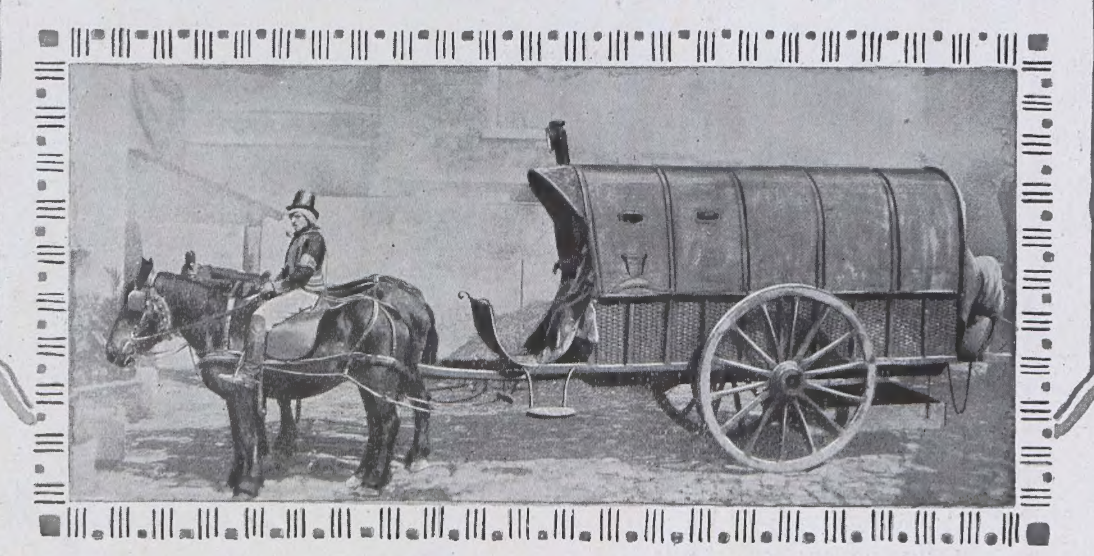
L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON

Chronique romanesque réalisée par Léon Poirier

Film **Gaumont**



Le Courrier de Lyon tel qu'il a été reconstitué aux Théâtres Gaumont et tel que les Parisiens ont pu le voir parcourir les Boulevards le jour du Mardi-Gras.



13ᵉ Année - N° 7 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 17 Février 1923

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :	Directeur Ch. Le FRAPER	TELEPHONE
FRANCE Un an. . . . . 25 fr.	*Rédaction et Administration :*	Direction : NORD 56-33
ÉTRANGER Un an. . . . . 50 fr.	28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xᵉ)	

SUR LA PENTE

par Charles Le FRAPER

De vives controverses se poursuivent entre les différentes organisations professionnelles du Cinéma au sujet de l'amendement Barthe.

Le Syndicat National de Paris et les Fédérations de Lyon et de Bordeaux estiment que cet amendement nous donne le maximum de ce qu'on peut ambitionner en cette période de crise.

Le Comité de Défense du Film Français, qui ne semble pas devoir être très bien inspiré, proteste. Au risque d'indisposer le Sénat, qui ne nous est pas tellement favorable ; il demande un remaniement du texte de la Chambre :

1° Parce qu'il ne dégrève pas d'une façon suffisante l'exploitation ;

2° Parce qu'il ne subordonne pas la détaxation à une obligation pour les directeurs de salles de favoriser la production nationale en passant un pourcentage déterminé de films français.

Enfin, le Syndicat Français, qui autrefois menait grand bruit, n'a plus guère d'opinion précise. On ne saurait faire état des propos sans suite qui s'échangent au cours de ses réunions, où l'on infirme le lendemain ce qu'on a préconisé la veille, où l'on change d'avis chaque fois qu'une difficulté nouvelle se présente.

Les dirigeants de cette organisation sont à la tête de fastueux palaces. Ils jugent l'exploitation comme tels et ne se soucient nullement du sort précaire des deux mille cinq cents cinémas qui sont ouverts dans toute la France et forment la base même de l'industrie du Film.

Il en est ainsi à Paris. Le Parlement connaît du Cinéma les dix ou douze établissements à la mode où il est "chic" d'aller passer, de temps en temps, une soirée et qui font de formidables recettes. S'il désire une documentation, c'est aux directeurs des mêmes établissements qu'il s'adresse et ceux-ci ne manquent pas de prêcher pour leur saint.

On comprend aisément, que ces messieurs laissent agir le Comité de Défense du Film Français. Ne sont-ils pas certains d'être de ceux qui bénéficieraient du remaniement de la loi, puisqu'ils passent déjà tous les films français. Mais les autres... les deux mille cinq cents petits et moyens cinémas, que deviennent-ils ? Peu importe ! Le Syndicat Français ne se soucie pas de cette " racaille ", tout au plus bonne à apporter une importante contribution financière, à sa caisse.

Mais " tant va la cruche à l'eau qu'elle se brise "... Un nouveau Syndicat s'est formé : le Syndicat Natio-

nal qui a pris en mains d'une manière très ferme et très intelligente les vrais intérêts de l'exploitation et les défend avec une louable énergie.

C'est pour ne pas compromettre ce premier résultat qu'il se déclare satisfait, faute de mieux, de " l'amendement Barthe " et qu'il adjure les autres organisations de se mettre d'accord sur un texte unique, qui rallie déjà les fédérations de Lyon et de Bordeaux.

Il est évident que le dégrèvement est presque illusoire. Il ne galvanisera pas l'exploitation Mais nous glissons sur la pente fatale qui mène à la ruine. S'il est vrai qu'on ne peut aller au-delà de ce qu'on nous donne, ne risquons pas de le perdre par des exigences intempestives. Consolidons plutôt ce premier gain si faible soit-il. Rendons-le définitif. Nous verrons après. Il faut que l'exploitation vive. Si elle succombe, avec elle s'évanouiront les derniers rêves de gloire du film français et de son Comité de Défense...

Ch. LE FRAPER.

Autour de la Taxe

Le Syndicat National est nettement hostile aux tractations étranges du Syndicat Français qui lui semblent de nature à causer un grave préjudice aux directeurs de salles. Son Président, M. Delaune s'explique dans l'article ci-dessous qui passe, cette semaine, en tête de l'intéressant bulletin de cette organisation :

Les Auteurs de films et le Syndicat Brézillon s'unissent contre les Petits et Moyens Exploitants qui ne pouvant passer 33 0/0 de films français paieront une taxe plus élevée que leurs gros concurrents.

Comme suite à la décision du groupe interparlementaire dont j'ai parlé dans notre dernier *Bulletin*, deux réunions viennent d'être tenues à Paris, entre les auteurs de films, les maisons de location et d'édition et les délégués des syndicats parisiens ; la Province n'ayant été représentée que partiellement et lors de la première réunion seulement.

Ces entrevues intercorporatives, je le rappelle, avaient pour but de trouver une formule susceptible de donner satisfaction aux uns et aux autres et d'arrêter un texte unique, destiné à être soumis au Sénat, lors de la discussion des nouvelles taxes votées par la Chambre.

M. Michel Carré, président de la société des auteurs de films et parlant en leur nom, proposa l'inscription dans la loi, d'un article fixant ainsi les taxes sur les recettes des cinémas :

1° Un tarif A, (taux de l'amendement Barthe voté par la Chambre), s'appliquant à tous les cinémas : 6 0/0 jusqu'à 15.000, etc. ;

2° Un tarif B, (taux de l'amendement Taurines), qui s'appliquerait aux cinématographes qui établissaient par la production de leur programme, au début du mois, que ce programme comporte au moins 33 0/0 de films français.

M. Costil, directeur des Etablissements Gaumont, après avoir déclaré qu'il ne peut affirmer que la production française sera suffisante pour permettre à l'exploitation de passer 25 0/0 de films français et de bénéficier de la détaxe fixée, se rangea néanmoins à l'avis des auteurs de films et proposa que, pour combler le déficit créé par la détaxe prévue et pour répondre à l'objection éventuelle de l'administration, on augmentat le droit de censure sur le film étranger.

Au nom du Syndicat National et conformément

au mandat que j'avais reçu du Conseil d'administration, je refusais d'accepter cette proposition pour les raisons que j'exposais aux délégués dans les termes suivants :

Messieurs, je remercie M. Costil de bien vouloir me demander d'exprimer la pensée du Syndicat national sur la proposition présentée par les auteurs de films (1) et d'avoir rappelé que c'est grâce à l'effort de la petite et moyenne exploitation que les résultats acquis à la Chambre ont été obtenus.

Vous nous demandez notre avis, je vais vous le donner en toute franchise et je l'espère avec la plus grande netteté.

Vous êtes des artistes, vous ne connaissez rien au commerce et ne voyez la question qu'en artistes.

Nous sommes des commerçants et nous voyons la question en commerçants, soucieux de faire face à leurs obligations.

Jugeons donc comme nous devons le faire, vous en artistes, nous en commerçants, et essayons d'en dégager une formule susceptible de concilier les intérêts de chacun.

Envisageons donc votre action. Nous succombons écrasés sous des taxes abusives, nous parvenons enfin, en commerçants à intéresser à notre sort le Parlement et c'est au moment où nous entrevoyons la possibilité de chasser le spectre obsédant de la faillite, où nous obtenons une amélioration qui va nous permettre de souffler, que vous intervenez, en artistes, et dites : Halte là ! le dégrèvement soit, mais à la condition que vous preniez (que ça vous plaise ou non) les films que nous produirons et dont nous ne pouvons et ne pourrons vous garantir ni la quantité, ni la qualité.

Permettez-moi, messieurs, de m'étonner de votre intervention et de vous dire : Mais de quoi vous mêlez-vous ? Un vieux dicton dit : « Les affaires de famille ne regardent que les parents », j'ajoute, moi, les affaires de taxes ne regardent que les taxés et les taxateurs.

J'aurais compris votre intervention, si, avec une plus juste compréhension de la situation de l'exploitation, vous étiez venus dire aux parlementaires : « Le sort du cinéma est lié au nôtre, législateurs, détaxez le cinéma pour qu'il vive, pour qu'il puisse nous faire vivre, sinon c'est la mort pour lui, pour nous, pour le film français. »

Une telle intervention se serait expliquée et eût été comprise, mais venir nous apporter de nouvelles entraves légales et sous quel prétexte ? Améliorer notre sort ? Non ! le vôtre ? pas davantage, c'est pourquoi nous vous disons : « Merci ! très peu ! et préférons que vous ne vous occupiez pas de nous. »

M. Michel Carré a dit qu'il défendait la « Pensée française » et que cette question donnait de très haut la question de boutique et de mercantilisme que la question des taxes a pour but de résoudre.

(1) Voir page 13.

Sans vouloir lui rappeler le vieil adage « Vivre d'abord, légiférer ensuite » qu'il me permette de lui dire que jamais une taxe n'a pu empêcher un « Millet » de pénétrer en Amérique, pas plus qu'une surtaxe apparente ou déguisée n'empêchera des films étrangers tels que *The Kid*, *Way down East* ou *Maman* de passer sur les écrans français.

Une barrière ajoutée à celle de la taxe *ad valorem* ne peut que provoquer des représailles de l'étranger. Elle va à l'encontre du but poursuivi, en entravant l'exportation du film français, condition essentielle de sa productivité et de son amortissement.

D'autre part, la détaxe prévue ne serait jamais une prime suffisante pour inciter un directeur, soucieux de satisfaire sa clientèle, à prendre un mauvais film français ; donc loi inopérante, protection inefficace, répercussion nuisible.

Le problème de la diffusion du film français et de l'expansion de la pensée française à travers le monde ne peut donc être résolu par des dispositions législatives de surtaxes ou de détaxes à la consommation, en l'occurence à l'exploitation. De telles dispositions peuvent être qualifiées d'anticommerciales et sont attentatoires à la liberté d'une classe de citoyens déjà trop brimés.

Qu'il me soit permis d'invoquer ici une voix auto-

risée celle de M. Charles Pathé, qui, dans une lettre publiée en son temps, traita, avec sa grande maîtrise, la question de la production nationale.

Le film français, disait-il, ne peut s'amortir en France, et, d'autre part, les films que nous produisons pour nous ne conviennent pas à la mentalité anglo-saxonne. L'américain ne comprend pas notre pitié pour l'homme faible, pas plus qu'il ne comprend l'acte désespéré d'un vieux roquentin épris d'une jouvencelle et il concluait par cette parole prophétique ; qu'il était impossible à l'édition de se défendre et à un loueur de réaliser des bénéfices.

A cette époque, la production Pathé atteignait 80 0/0 des films passés sur les écrans français.

L'avenir a justifié les paroles de M. Charles Pathé, l'édition française traverse une crise, comme le déclaraient tout à l'heure les représentants des trois grandes firmes Pathé, Gaumont, Film d'Art, en vous disant : *qu'il y a surproduction française pour la faculté d'absorption des établissements de première et de deuxième semaine, insuffisamment nombreux, pour assurer l'écoulement tout en passant un métrage supérieur à 33 0/0, et qui seuls permettent, par l'élévation des prix de location qu'ils payent, d'amortir une partie indispensable des frais d'édition*. Ces représentants qualifiés vous citaient comme exemple, la sortie simultanée, sur plusieurs semaines, de trois grands films : *La Roue* (Pathé), *Le Courrier de Lyon* (Gaumont), *La Dame de Montsoreau* (Film d'Art) démontrant ainsi quelque paradoxal que cela puisse paraître, qu'il y a surabondance de films français pour les salles de première et deuxième semaine et insuffisance pour celles des semaines suivantes comme je vous le démontrerai dans un instant.

La disposition législative que vous demandez est donc inopportune et porte atteinte à notre liberté, c'est une entrave à notre droit de diriger nos affaires au mieux de nos intérêts ainsi qu'au goût de notre clientèle.

Si le législateur a le devoir de défendre une industrie nationale, il n'a pas le droit de le faire au détriment d'une fraction de cette industrie pour avantager l'autre.

Le législateur outrepasserait son droit s'il allait jusque-là, car on ne peut frapper d'une pénalité, même présentée sous forme de non détaxation, un commerçant qui ne débite pas telle quantité de telle marchandise, soit qu'il ne puisse pas se la procurer, soit que, pour des raisons dont il est seul juge, il estime nuisible à son intérêt de l'utiliser.

Je vous rappelle, messieurs, les difficultés auxquelles se heurtent les petits et moyens exploitants en présence de leurs concurrents.

Il y a les exploitants ayant des contrats avec les maisons d'édition françaises qui leur accordent le monopole de leurs productions dans la ville ou dans un rayon déterminé et interdisent ainsi aux autres établissements l'utilisation de cette partie de films français.

Il y a les exploitations ayant des contrats avec les maisons d'édition étrangères qui leur fournissent la totalité du programme, les mettant ainsi jusqu'à l'expiration de leurs conventions dans l'impossibilité de bénéficier des détaxes prévues.

Il y a la question de priorité, réservée aux gros exploitants qui peuvent payer, et un film passé dans un quartier à Paris où dans une petite ville par cet exploitant favorisé qui en a épuisé le succès, ne peut plus être passé par les petits exploitants voisins.

Vous avez encore les films qui ne peuvent convenir dans certains milieux.

Il y a la question de choix, déterminé par la qualité et je ne suppose pas que vous ayez l'orgueilleuse prétention de ne produire que des chefs-d'œuvre et de nous obliger à prendre la production qui nous paraîtrait défectueuse.

Donc autant de métrage qui vient en déduction de la quantité de film français édité et qui ne permet plus à la majorité des petits et moyens exploitants de se procurer les 33 0/0 nécessaires pour bénéficier de la détaxe.

Il y a enfin une autre question qui compte dans un budget d'exploitant, c'est le prix de location du programme, or, le film français trop rare et très demandé comme apportant seul la détaxe, verra son prix majoré.

La production française qui n'est actuellement que de 19 0/0 atteindrait elle 50 0/0 de la production totale qu'elle serait encore insuffisante pour remédier à la situation que je viens de vous signaler et assurer à l'exploitant la possibilité de se procurer les 33 0/0 de films français prévus pour bénéficier de la détaxe.

En écrivant votre lettre au Sénat, en agissant comme vous le faites, vous allez, Messieurs, à l'en-

contre de vos intérêts et des nôtres, car nous sommes vos clients ne l'oubliez pas, et si nous mourons, vous disparaîtrez.

M. Michel Carré nous a dit tout à l'heure : « Nous avons de l'influence et vous n'obtiendrez rien sans nous ! » Si son affirmation peut s'adresser à la grosse exploitation qui ne trouve pas dans l'adoption de l'amendement Barthe, les avantages qu'elle escomptait dans le projet Taurines, il n'en est pas de même pour nous et je vous le déclare hautement, si nous ne trouvons pas un terrain d'accord, nous irons sans crainte à la bataille et ce sera pour nous, une fois de plus, la victoire, car nous avons avec nous et la Chambre et le Gouvernement.

Nous sommes prêts à envisager avec toutes les organisations de l'exploitation cinématographique, la possibilité de présenter au Sénat des taux plus favorables que ceux votés par la Chambre, à la condition cependant que cette nouvelle proposition ne puisse compromettre les résultats acquis ; mais à aucun prix nous ne voulons d'une disposition législative subordonnant une détaxe à l'imposition d'un métrage déterminé de film français dans nos programmes, condition abusive que nous considérons comme une entrave à notre liberté de commerçants au moment où cette liberté est indispensable à notre existence.

A la suite de ces explications, les représentants des auteurs de films demandaient à se concerter et, quelques instants après, rapportaient un nouveau texte modifié dans la forme mais de même esprit, en ce sens qu'il aggravait l'obligation d'un métrage de film français en le portant à 33 % pour bénéficier d'une détaxe sur les taux votés par la Chambre.

Les maisons d'édition et les délégués du Syndicat Brézillon l'acceptèrent.

De mon côté je déclarais ne pouvoir approuver cette proposition et, vu l'importance de la question, devoir prendre l'avis de notre Conseil d'Administration.

Réuni d'urgence, celui-ci approuvait mon attitude et adoptait la résolution qu'on lira plus loin dans le compte rendu de cette réunion de Conseil. Il me donnait mandat de la présenter aux Auteurs de Films et aux représentants des autres groupements, le vendredi 9 février, date fixée pour une dernière entrevue.

A cette réunion, je communiquais donc la résolution votée à l'unanimité par notre Couseil d'Administration, se résumant ainsi :

En raison de l'insuffisance actuelle de la production, les auteurs renoncent à intervenir pour l'instant dans la discussion de la loi soumise à l'approbation du Sénat.

« De leur côté les divers groupements de l'Exploitation s'engagent à envisager, dans un an, la possibilité de passer un métrage déterminé de film français et à recommander, dès maintenant, à tous les directeurs, de faire la place la plus large à la production nationale ».

Malgré la sagesse et l'équité de cette proposition faite dans un esprit de conciliation, elle n'était prise en considération ni par le Comité de Défense du film français, ni par M. Brézillon.

Malgré ces explications démontrant la grosse faute que commettrait l'exploitation si elle acceptait la proposition des auteurs, MM. Chataignier et Brézillon n'en déclaraient pas moins, au nom du Syndicat français, accepter ladite proposition n'accordant le dégrèvement dans les limites du projet Taurines qu'aux seuls exploitants favorisés qui pourront se procurer 33 % de films français.

Les taux du projet Taurines ne seront pas votés par le Sénat, M. Chataigner l'a déclaré ingénûment. C'est là où est le danger, et il faut l'aveuglement ou l'égoïsme des dirigeants du Syndicat français pour ne pas vouloir en tenir compte.

Le 4 % dont ils réclament le vote avec tant d'ardeur n'est qu'un argument fallacieux destiné à rallier l'opinion des petits exploitants, car ils savent pertinemment que l'administration s'oppose formellement à cette détaxe, mais ce qu'ils veulent c'est remettre tout en cause, pour obtenir le dégrèvement des paliers supérieurs atteints par les gros établissements, voilà la vérité!

Que les quelques petits exploitants restés au Syndicat Français s'en pénètrent et réfléchissent!

Cette manœuvre maladroite et intéressée ne serait pas grave si elle ne risquait d'entraîner la perte des bénéfices acquis, car ce n'est pas parce que MM. Brézillon, Chataigner et les auteurs ont, sans avoir consulté tous les groupements intéressés, rédigé, trituré et adopté une proposition qu'elle va être acceptée d'emblée par le Sénat.

La Haute Assemblée, en présence des difficultés budgétaires, peut (ce qui est même probable) rejeter le tarif B (projet Taurines), et conserver simplement le tarif A (amendement Barthe), en y ajoutant la clause du pourcentage obligatoire de 33 % de film français, accepté par le Syndicat Brézillon.

Nous ne gagnerions rien comme détaxe complémentaire, mais nous supporterions une charge de plus, le pourcentage et l'intrusion dans notre comptabilité des agents du fisc. Ce n'est pas au moment où, comme le disait M. Taurines à la Tribune : « *On cherche à réduire au minimum le*

contact du fisc et du contribuable », que nous allons demander d'augmenter les pouvoirs des agents des contributions indirectes qui contrôlent déjà nos recettes et d'en faire les vérificateurs de nos factures, c'est-à-cire de nos dépenses.

L'heure des responsabilités est venue, nous prenons hautement les nôtres, nous rejetons la proposition de pourcentage, refusant de nous faire les complices d'une semblable iniquité à l'égard de notre corporation déjà si lourdement brimée et si lourdement surchargée.

A tous nos collègues, syndiqués ou non, nous jetons le cri d'alarme et nous leur demandons d'appuyer notre action et de joindre leurs protestations aux nôtres.

Et si demain, malgré nos efforts, le Sénat et la Chambre, écoutant les mauvais bergers qui se prétendent les « Messies » du Cinéma, nous imposaient d'autres charges, l'exploitation tout entière saurait à qui adresser ses reproches et la fraction minoritaire, mal inspirée, responsable, pourrait faire son *mea culpa*.

Il n'en sera pas ainsi. Notre corporation est trop avertie et trop énergique pour le permettre.

F. Delaune.

Un ordre du jour

(*Séance du 7 février 1923*)

Le Conseil d'Administration du Syndicat National, après avoir entendu les explications de ses délégués aux différentes réunions corporatives et interparlementaires, et après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Comité de Défense du film français.

Considérant que cette proposition est conçue dans le même esprit que les précédentes propositions de M. Bokanowski et de la Commission des Finances. combattues énergiquement et victorieusement par le Syndicat National;

Que, d'autre part, l'augmentation du pourcentage de 25 à 33 % rendrait la détaxe plus illusoire encore;

Que, par surcroit, cette proposition envisage, le cas échéant, une nouvelle aggravation des droits frappant les films étrangers qui doivent inévitablement composer les programmes des petits et moyens cinémas, et que ceux-ci subiront, de ce fait, un préjudice certain sans que, par ailleurs, ils puissent profiter des détaxes apportées par la proposition;

Considérant enfin qu'à ce sujet demeurent entiers tous les arguments que le Syndicat National a déjà présentés avec succès contre ce système de détaxe actuellement inique, inapplicable, anticommercial et absolument inefficace pour assurer la protection du film français;

En conséquence, déclare que les petits et moyens cinémas ne peuvent accepter de voir leur salut subordonné à une obligation qu'il leur est impossible de remplir actuellement, de l'aveu même du Comité de Défense du film français, obligation que d'ailleurs le Ministre des Finances et la Chambre des Députés viennent de rejeter formellement;

Pour ces motifs demande au Comité de Défense du film français de laisser aux seuls exploitants le soin de la modification des taxes frappant l'exploitation, et de renoncer, pour l'instant, à l'introduction dans la Loi de Finances de toute clause prévoyant un pourcentage de films français;

S'engage, dans ce cas, à demander à toutes les organisations de l'exploitation cinématographique d'envisager, dans un an, de concert avec le Comité de Défense, les possibilités nouvelles de placer dans les programmes un métrage déterminé de film français;

S'engage, d'autre part, à recommander à tous les Directeurs de Cinémas de faire, d'ici là, l'accueil le plus large à la production nationale, conseil d'ailleurs superflu, les bons films français ayant toujours remporté un grand succès de location;

Demande enfin à toutes les organisations de l'exploitation cinématographique de se réunir dans le plus bref délai pour arrêter, d'un commun accord, les termes définitifs et les taux exacts de la proposition de détaxe à présenter au groupe interparlementaire de Défense du Cinématographe qui doit la soumettre au vote du Sénat.

Le Secrétaire, R. Lussiez.

Appel aux Fédérations de Province

Dès que le Syndicat National eut pris connaissance du projet présenté par le Comité de Défense du film français, il a fait parvenir aux présidents des organisations provinciales la lettre suivante que nous reproduisons volontiers et sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs :

Paris, le 8 février 1923.

Mon cher Président et Ami,

L'exploitation cinématographique se trouve actuellement en présence d'une situation très complexe, au sujet des détaxes à soumettre au Sénat après le vote de la Chambre. Le Syndicat National serait heureux d'avoir l'opinion de votre groupement sur cette question.

Comme vous n'avez pu suivre toutes les réunions de ces jours derniers, je me permets de vous en résumer les résultats :

Dès le vote de la Chambre rejetant l'obligation pour nous de passer 25 0/0 de films français (obligation contre laquelle vous vous êtes élevé avec la même énergie que nous, le Comité de Défense du film français envoyait aux sénateurs la lettre que vous connaissez, demandant le rétablissement de cette obligation. Le 25 janvier, le groupe interparlementaire réuni à la Chambre s'étonnait de cette démarche et décidait de convoquer le Comité de Défense à une nouvelle réunion pour essayer de concilier les deux thèses en présence.

A cette réunion (Sénat, mardi 30 janvier), M. Costil (Directeur des Etablissements Gaumont), déclarait qu'il était difficile d'imposer un métrage déterminé à l'exploitation, et que cela deviendrait impossible l'an prochain; il suggérait, pour défendre le film français, de frapper d'une nouvelle taxe le film étranger pendant sa circulation, mais avant l'exploitation, à la censure, par exemple. Une nouvelle réunion se tenait au Palais des Fêtes le 2 février, sans résultat encore et au cours de laquelle je m'élevais avec énergie contre le principe de toute obligation de passer un métrage quelconque de films français.

Une dernière réunion a eu lieu le mardi 6 février; le Comité de Défense du film français nous a soumis un texte qu'il nous demande de proposer au Sénat et dont voici le résumé.

Les cinémas paieront les taxes d'après l'amendement Barthe (6 0/0 jusqu'à 10.000; 10 0/0 de 10.001 à 30.000); paliers supérieurs inchangés, mais toutefois ceux qui justifieront avoir passé 33 0/0 de



films français, acquitteront les taxes d'après les taux prévus dans le projet Taurines. De plus, pour boucher le trou creusé dans le budget par ce nouveau dégrèvement, on proposerait, le cas échéant, à la Commission des Finances du Sénat, de relever les droits frappant le film étranger.

Telle est la proposition qui nous est soumise et que nous devons examiner rapidement, pour prendre position.

A l'établissement de cette proposition préside le même esprit qui a suscité le projet Bokanowski et la proposition de la Commission des Finances de la Chambre, que nous avons également combattus. On ne voudrait faire bénéficier de tous les avantages de la loi que les cinémas qui, par leur situation privilégiée, peuvent se procurer, non plus 25 0/0, mais 33 0/0 de films français (vous remarquerez en passant que le métrage imposé augmente sans cesse). Bref, reparaît toujours cette obligation de passer un métrage déterminé, contre laquelle nous nous sommes si souvent élevés, et mieux, le Comité de Défense du Film Français y ajoute l'imposition de nouveaux droits sur le film étranger, la seule chose qu'il ait voulu retenir de la proposition de M. Costil, qui repoussait toute condition imposant un métrage quelconque de films français.

Inutile de vous dire que ce projet ne saurait nous satisfaire; tous les arguments que nous avons présentés contre des systèmes de détaxes aussi conditionnels demeurant entiers; nous passerons du film français de bon gré, mais jamais de force. Vous avez d'ailleurs partagé à ce sujet notre manière de voir, je vous serais reconnaissant de me dire s'il en est toujours de même devant la nouvelle proposition du Comité de Défense du Film Français.

Mais, même lorsque nous aurons déclaré que, comme par le passé, nous entendons composer librement nos programmes, nous poserons encore une autre question, sur laquelle il importe que toutes les organisations se mettent d'accord : l'importance exacte des dégrèvements à demander au Sénat à la suite du vote de la Chambre. Il faut d'abord signaler que, quoi qu'on puisse dire pour faire marcher les petits établissements, jamais nous n'obtiendrons le 4 0/0 à la base; M. le député

Levasseur nous l'a certifié, le Ministre, l'Administration des Finances et la Commission des Finances n'en veulent pas; d'un autre côté, le Ministre a déclaré ne rien vouloir faire pour les gros établissements parisiens qu'il juge très florissants. Ceci posé, nous nous trouvons en présence de plusieurs propositions concernant l'importance même des détaxes à demander au Sénat; il y a d'abord les gros établissements et le Syndicat français qui veulent continuer la lutte pour le projet Taurines, pour profiter de la détaxe sur les paliers supérieurs que la Chambre n'a pas modifiés; voulant s'assurer dans ce but l'aide de petits et moyens cinémas, ils font miroiter à leurs yeux l'espoir d'obtenir le palier de 4 0/0, chose qu'ils savent actuellement impossible.

Il y a ensuite la proposition de la Fédération de Lyon et du Sud-Est qui, s'associant à nos protestations contre toute obligation de passer un métrage quelconque de films français, déclarait, d'autre part, accepter les chiffres de la Commission des Finances, à la condition toutefois que les établissements de province aient une réduction de taxe de 50 0/0.

Il y a également de nombreux, petits et moyens exploitants parisiens qui, considérant que le Ministre ne veut ni du 4 %, ni de la détaxe des gros établissements, se contenteraient à la rigueur et vu la situation des finances du pays, de l'amendement Barthe pour Paris, en demandant toutefois pour la province et la banlieue la réduction de 50 0/0.

Enfin, le Conseil d'administration du Syndicat National juge insuffisantes, et cependant acceptables, puisqu'on ne peut obtenir mieux, actuellement pour les petits et les moyens cinés, les détaxes établies par l'amendement Barthe. Suivant les décisions du Congrès de Strasbourg, il demande 50 0/0 de réduction pour la province et la banlieue, ce qui rendrait les taxes supportables aux établissements dont les recettes sont minimes. Si le Syndicat National soutenait le projet Taurines au Sénat, ce ne pourrait être que par pure solidarité avec les gros établissements, n'ayant rien à gagner et risquant au contraire de se voir imposer l'obligation de passer 33 0/0 de films français.

Voilà la situation telle qu'elle est.

Il serait souhaitable que les organisations d'exploitants échangent leur opinion à ce sujet et se prononcent d'abord sur le principe contraignant les directeurs à passer un métrage donné pour profiter des détaxes, ensuite sur les taux mêmes des paliers, à demander au Sénat (soit le projet Taurines, soit la proposition de la Commission des Finances, soit l'amendement Barthe, avec bien entendu la réduction de 50 0/0 en faveur de la Province et de la Banlieue; que nous nous sommes engagés à défendre, mais que le Parlement ne pourra jamais accorder, si d'ores et déjà nous lui demandons trop).

Pour notre part, nous sommes décidés à ne pas céder sur la question de l'imposition d'un pourcentage quelconque de films français, mais voulant agir en conformité des intérêts de toute l'exploitation de France, nous serions heureux de connaître votre opinion à ce sujet.

Le mieux, certes, eût été de discuter de vive voix, mais le temps presse. Demain vendredi (paraît-il, car nous n'en sommes pas avisés officiellement), nous serons convoqués pour trancher définitivement la question avec le Syndicat Français et le Comité de Défense du Film Français. Je ne sais si votre Groupement a été convoqué; le contraire serait regrettable car comment, dans ce cas, prendre la décision irrévocable qu'on va nous demander et qu'on dira lier toute la corporation?

Dans l'attente de vous lire rapidement, veuillez agréer, mon cher Président et Ami, mes bien cordiales salutations.

F. Delaune.
Président du Syndicat National.

Proposition des Auteurs de Films

Nous donnons ci-dessous le texte de la proposition des auteurs de films à laquelle le Syndicat National n'a pas cru devoir se rallier. Cette proposition ne nous avait pas été communiquée. Nous la tirons du Bulletin du Syndicat National :

Les Membres du Comité de Défense du Film Français, présents à la réunion du vendredi, 2 février, 5 heures, au Palais des Fêtes, ont écouté, avec la plus grande attention, les déclarations faites au nom des Maisons d'Edition et au nom des Directeurs, par les représentants des différents groupes,

Ils retiennent surtout :

1° Que les Maisons d'Edition et les Directeurs se rendent parfaitement compte que, dans les circonstances actuelles, leurs revendications n'ont aucune chance d'être prises en considération, sans un accord avec les différents groupements représentés au Comité de Défense du Film français. 2° Que l'Exploitation, surchargée de taxes, ne peut vivre en l'état actuel de la législation et qu'une aide lui est indispensable.

Pour ces motifs :

Le Comité de Défense du Film français décide de leur apporter un appui. Mais il est bien entendu que, dans un an, pour l'étude du prochain budget, la discussion sera reprise et que les petits Exploitants qui, à l'heure présente, se trouvent incapables de profiter d'une détaxation subordonnée à un pourcentage de film français, attendu que de nombreux Directeurs sont, aujourd'hui, liés pour un an avec des maisons étrangères, ne pourront pas faire valoir ces mêmes arguments qui seront alors sans valeur et dont il ne sera plus tenu compte.

En conséquence de ce qui précède :

Tarif A — Amendement Barthe

6 % jusqu'à 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

10 % pour les recettes comprises entre 15 001 et 30.000 fr. ;

15 % pour les recettes comprises entre 30.001 et 50.000 fr. ;

20 % pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr. ;

25 % pour les recettes au-dessus de 100.000 francs.

Déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe établi par la loi.

Toutefois, les cinématographes qui établiront, par la production de leur programme. au début du mois, que ce programme comporte au moins 33 % de film français, pourront réclamer l'application du tarif suivant :

Tarif B — Amendement Taurines

4 % jusqu'à 10.000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

6 % pour les recettes comprises entre 10.001 et 25.000 fr. ;

10 % pour les recettes comprises entre 25.001 et 50.000 fr. ;

15 % pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr. ;

20 % pour les recettes au-dessus de 100.000 francs.

Déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe communale établie par la loi.

Dans les trente jours qui suivront la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique en déterminera les règles d'application, et notamment les conditions requises pour qu'un film soit considéré comme français.

Pour le Comité de Défense du Film français.

MICHEL CARRÉ.

SYNDIQUÉS ou NON SYNDIQUÉS

VOTRE EXISTENCE EST EN CAUSE

SI VOUS VOULEZ LA DÉFENDRE

Remplissez ce bulletin et retournez-le affranchi au Syndicat National.

Nom

Directeur de Cinéma........

adresse..

à Département

Le..............................19

Je proteste contre toute proposition tendant à faire inscrire dans la loi, l'obligation de passer un pourcentage déterminé de films français, pour bénéficier d'une détaxe sur les taux adoptés par la Chambre.

SIGNATURE,

A retourner à M. Delaune, Président du Syndicat National, 6, Boulevard Saint-Denis, Paris,

Les Films Français en Australie

Comme suite à notre précédent article en date du 23 décembre, page 51, nous avons jugé utile, dans l'intérêt même du film français d'interviewer notre ami Léopold Sutto qui a passé plusieurs années en Australie, comme directeur de la maison Pathé.

Le certificat élogieux que M. Charles Pathé lui a donné et que nous nous faisons un plaisir de reproduire ici est éminemment éloquent. Il se passe en tous cas de commentaires.

CINÉMATOGRAPHES PATHÉ FRÈRES

CABINET
DE M. CH. PATHÉ

Vincennes (Seine), 26 Août 1912.

Monsieur Léopold Sutto a fait en 1907 pour la Compagnie une expédition de prise de vues aux Iles du Pacifique, à la Nouvelle-Guinée, en Australie et en Nouvelle-Zélande, donnant de très bons résultats.

En 1908, il fonda la Succursale d'Australie avec ses six sous-agences, dont il a été le Directeur jusqu'en 1912. A cette époque, d'après nos instructions il fonda une Compagnie concessionnaire pour laquelle il a accepté d'être le Représentant en Europe après nous avoir consultés.

Personnellement j'ai pu constater que M. Sutto est très actif et honnête, qu'il a des connaissances étendues dans le commerce des films et qu'il est à même de rendre des services appréciables dans cette partie.

Signé : CHARLES PATHÉ.

Vu pour la légalisation matérielle
de la signature de M. Ch. Pathé.

Paris, le 10 Septembre 1912.

Le Commissaire de Police,
Signé : (ILLISIBLE).

Monsieur Sutto a conservé les meilleures relations en Australie, où il connaît tous les acheteurs du pays, avec lesquels il est resté depuis en relations suivies, ayant dernièrement organisé une importante affaire à Sidney et à Melbourne où plus de soixante cinémas sont ouverts.

Or, l'Australie qui compte près de mille cinémas demande du film français. Le public s'intéresse prodigieusement à nos romans d'amour et se presse en foule pour l'applaudir quand par hasard il en passe un. Mais nous n'avons pas de représentants de nos maisons dans ce pays. N'est-ce pas le moment de parler de notre ami Sutto qui est à même par son expérience et sa connaissance du pays de nous représenter dignement.

M. Sutto est ainsi à même d'introduire le film français en Australie où il compte déjà de fort belles réalisations et où il ne peut être question de s'engager si on ne possède pas le réseau des relations indispensables. Mais M. Sutto tient le fil qui le conduit en ce labyrinthe immense. Ceci justifie la confiance qu'on lui témoigne et c'est très volontiers que nous signalons cet intelligent travailleur, ce business-man infatigable aux intéressés qui recherchent en vain des débouchés pour leurs films si difficiles à amortir en cette époque critique.

C. C.

La Misère du Cinéma

M. Buchot, à Paris nous écrit :

« Je ne m'occupe plus de cinéma vu la crise qu'il traverse, je ne renouvellerai donc pas mon abonnement à votre excellent journal.

« Croyez à mes sincères regrets etc... »

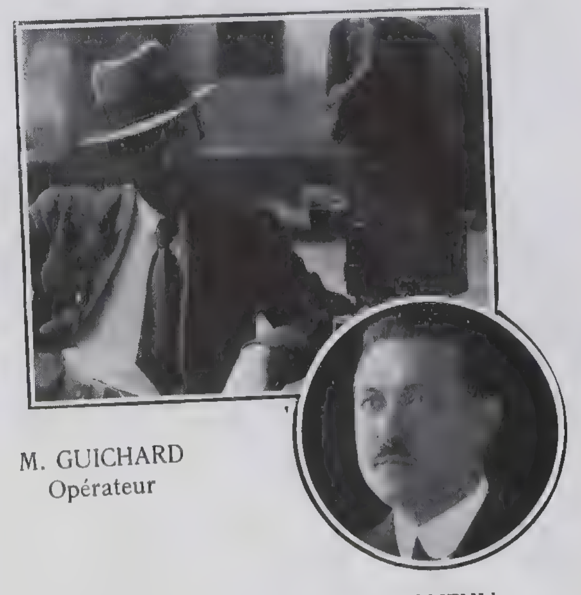
LES BEAUX FILMS

LA MARE AU DIABLE

D'après George Sand, réalisée par Pierre Caron, présentée le 10 Février au Gaumont-Palace.



M. PIERRE CARON



M. GUICHARD
Opérateur

M. QUENU
Chef Décorateur

C'est avec un plaisir tout particulier que nous rendons compte, aujourd'hui, de ce film, qui nous fut présenté samedi dernier dans le cadre imposant du Gaumont-Palace. La personnalité de son réalisateur, tout d'abord, est éminemment sympathique, et il nous plaît, en même temps que nous applaudissons au succès de notre plus jeune metteur en scène, de rendre ici hommage au travailleur acharné, à ce bon artisan du film français, à cet artiste, au sens le plus complet du mot, qu'est Pierre Caron.

Nous ne rappellerons pas le scénario de *La Mare au Diable*, la célèbre pastorale de George Sand, que chacun connaît. Pierre Caron, avec beaucoup de tact et d'habileté, en a transposé l'action dans un cadre moderne, et le roman d'amour de Germain, « le fin laboureur de Bel-Air », et de la douce Marie Rebec, revit sur l'Écran dans toute sa touchante simplicité, parmi les sites les plus pittoresques, les plus merveilleux qu'il soit possible d'imaginer. Rien que par le choix de ces paysages, inondés de lumière, ou s'estompant dans les brumes du crépuscule, de ces adorables coins de notre terroir, de mille détails rustiques et charmants, Pierre Caron a fait œuvre de poète et d'artiste — on sent dans la succession de ces magnifiques images, qu'il a longuement, minutieusement cherché et choisi pour le plus grand enchantement de nos yeux, les cadres dans lesquels ses personnages allaient vivre, souffrir, aimer.

A côté de ces superbes « plein air » que le public, chaque jour davantage aime admirer sur l'Écran — les scènes prises au studio portent, jusque dans les moindres détails, la marque d'un art consommé, d'une connaissance parfaite du métier, et des exigences de l'Écran.

Il y a là des effets de nuit, de lumières et des clairs obscurs remarquables. La scène du Sabbat, les coins inquiétants du Paris des faubourgs, la



La douleur de Germain

vieille église de campagne, perdue dans la neige, autour de laquelle les lanternes des villageois se rendant à la messe de minuit, piquent des étoiles, les intérieurs rustiques, etc... sont autant de tableaux traités avec maîtrise.

Les interprètes ont parfaitement répondu à ce que leur demandait le réalisateur : David Evremond, délicatement affectueux ; Gladys Rolland, petite silhouette villageoise naïve et pure ; Yvonne Gravot, dont la superbe plastique contraste heureusement avec la grâce frêle de la précédente, M. Gravot, inquiétant Maraudan ; le charmant petit Gilbert Sambon, Mme Mathaella, M. Moraize, etc...



Au bord de la mare au Diable

Et nous n'aurons garde d'oublier, dans cet ensemble de louanges méritées, M. Guichard, parfait opérateur, et M. Quenu, chef décorateur, qui furent les dévoués auxiliaires de Pierre Caron.

*
* *

Avec *La Mare au Diable*, Pierre Caron dote le répertoire cinégraphique français d'une belle œuvre, émouvante, harmonieuse et saine.

Qu'il continue son effort, avec toute la ferveur de sa jeunesse, toute sa foi en notre art ; tous nos vœux l'accompagnent dans l'avenir, plein de promesses, qui s'ouvre devant lui.

Saint-Denis.



Mme Maethella — Moraize — Y. Gravot — Evremond — G. Rolland — Gravot — G. Sambon

A L'OMBRE DU VATICAN

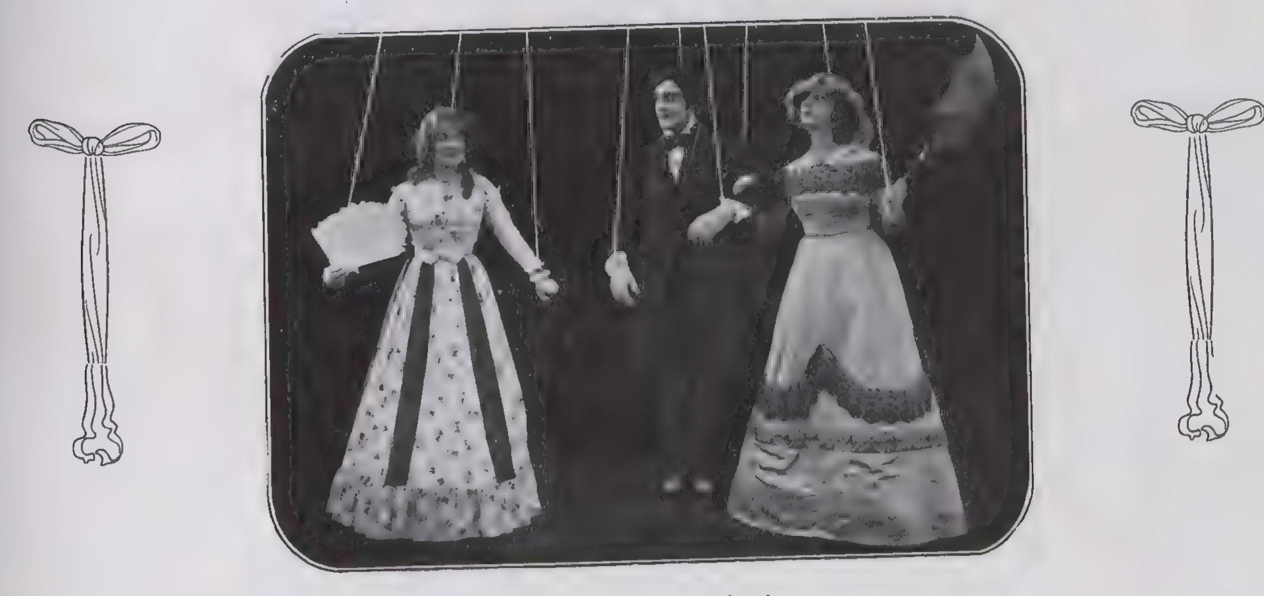
Film présenté par les Établissements L. Aubert, le 13 février 1923, à l'Aubert-Palace

Voici un très aimable film; avec un goût très sûr M. Gaston Ravel qui, lui, ne sacrifie pas à la désastreuse manie de moderniser des visions dont l'esprit est essentiellement d'époque, nous a rendu un roman du Second Empire, au déclin du pouvoir temporel de la Papauté.

Des modes charmantes, qui mettent en relief toute la grâce féminine par ce qu'elles ont de naturel et de distingué, un temps assez rapproché du nôtre pour que les sentiments ne nous soient point étrangers et que nous évitions cette impression de mascarade que donnent trop souvent les reconstitutions des décors délicats de la campagne romaine, un instant critique de la politique d'Eglise, toute de souplesse et de diplomatie, que de qualités qui contribuent à faire de cette œuvre une vision pleine de vie et d'intérêt. Et puis cette intrigue mi-mondaine, mi-religieuse est nouvelle pour nous; elle s'écarte résolument des sentiers cent fois battus, du même scénario tourné de mille manières et fait si souvent de mille médiocrités.

C'est d'un roman de J. Crawford, *Saracinesco*, qu'est tiré ce film. L'action en est attachante, les principaux héros sympathiques, avec cette race que l'on ne trouve guère que chez les latins; et pas une longueur ne vient peser sur l'action dont les épisodes s'enchaînent avec la précision nécessaire à un fait dramatique bien ordonné.

La Papauté est encore, en 1865, maîtresse de Rome et des provinces environnantes; le cardinal Antonelli, homme de haute intelligence exerce le pouvoir sans limite de secrétaire d'Etat. Des intrigues libérales tentent de saper l'autorité de son gouvernement.



Les fils d'une conspiration.

Le jeune prince Jean Saracinesco, beau et riche, est sur le point d'épouser Dona Tullia Mayer, jeune veuve frivole. Mais l'Eglise voit d'un mauvais œil cette union, car le prince, par sa situation, peut être un précieux appui pour le Vatican et la jeune femme conspire avec les libéraux. D'ailleurs, Jean aime la duchesse Corona d'Astrardente que son devoir d'épouse retient seul, car son cœur l'entraîne vers le jeune homme.

Un aventurier, del Ferice, conspirateur, désireux d'épouser Tullia, calomnie la duchesse; il est grièvement blessé par Jean. Le vieux duc, apprenant le scandale, meurt brusquement.

A l'issue de son deuil, Corona pourra donc épouser celui qu'elle adore; d'ailleurs le cardinal Antonelli opère le rapprochement des deux jeunes gens.

Remis de sa blessure, del Ferice, au cours d'une mission louche, a découvert en les registres de la paroisse d'Aquila, un acte indiquant le mariage de Jean Saracinesco et d'une certaine Felicée Baldi.

Tullia, furieuse de voir Jean lui échapper, usera de cette pièce pour tenter de briser le mariage proche et porte à Corona la copie de l'acte accusateur.

Mais celle-ci, profondément aimante, se refuse à admettre la culpabilité de son fiancé. Loyalement, elle le met au courant de l'infamie tramée contre lui et congédie Tullia dépitée.

Son amour avait été clairvoyant. Une enquête prouve qu'il ne s'agit que d'un homonyme; le mariage aura donc lieu tandis que Ferice, menacé d'emprisonnement, est obligé de fuir et que Dona Tullia est exilée des Etats de l'Eglise.

Après leur union, Jean et Corona, se promenant dans la montagne, rencontrent une patrouille de zouaves pontificaux; ceux-ci cherchent un espion dangereux, del Ferice. Corona, qui cueille des fleurs, se trouve tout à coup en présence du fugitif; déguisé en capucin il est mourant de fatigue et de soif. Un mot suffit à le livrer, mais l'âme de Corona est au-dessus de la vengeance et c'est elle qui détourne les soldats et les aiguille sur une fausse piste. Et tandis que del Ferice, repentant devant tant de générosité, s'éloigne, Jean dit à sa femme dans un baiser : « Tu es la meilleure des femmes et la plus aimée ».

Cette intrigue est habilement conduite et mise en scéne. M. Gaston Ravel a su éviter l'emphase et la grandiloquence et, par des moyens sobres, sut animer de vérité ses personnages. Il eut, d'ailleurs, en Mme Elena Sangro, une remarquable et divinement belle interprète du rôle de Corona d'Astrardente. D'un galbe parfait, ses attitudes rappellent l'élégance de celles de l'impératrice Eugénie telles que nous les a perpétuées Winterhalter. Son jeu, tout de charme et d'intelligence, est digne des plus grands éloges.

Je regrette de ne pouvoir citer l'acteur qui fut Jean Saracinesco; sa parfaite distinction s'accommode à merveille des habits de cette fin des temps romantiques. Pourquoi, à ce propos, les maisons d'édition oublient-elles de donner la distribution en tête du scénario? C'est une lacune facile à combler. M. Achille Vitti joua très finement et avec beaucoup d'allure le rôle du Cardinal Antonelli.

Les décors reconstitués avec goût et la photographie excellente font, de ce film, un des plus attrayants de ceux qui nous ont été présentés ces temps-ci. Et cette excellente production ne nous étonne pas de la part de la maison Aubert coutumière du succès.....

***

Avant cette bande, nous a été présenté un vaste documentaire tourné sur les côtes du Groënland, au cours de la 5e expédition de Rund Rasmussen, l'explorateur danois. Cette expédition, dite de Thulé, fut un intéressant voyage d'études des régions arctiques. Aux limites du monde peuplé, il nous retrace la vie rude et laborieuse des Danois et des Esquimaux, pêcheurs et chasseurs, dans leur lutte incessante avec les hivers glacés au milieu des neiges et des banquises.

Les documentaires pris sous cette latitude sont toujours émouvants; celui-ci est de plus très instructif; tourné par un opérateur habile, il nous fait bénéficier d'une luminosité qu'on s'étonne de rencontrer en ce pays de tempêtes et de brume.

Des paysages de rêve, aux beautés grandioses et sauvages, que d'énergie et de désir d'aventure cela n'éveille-t-il pas en nous?

Des hommes soutiennent le dur et bon combat de la vie, là où la mort éternellement rôde, hurlante et glacée....

Yan B. Dyl.



L'INSAISISSABLE HOLLWARD

avec **LUCIANO ALBERTINI**

Qui a été présenté par **ROSENVAIG-UNIVERS-LOCATION** sera le succès pour les Établissements :: qui l'auront programmé ::

Action

Émotion



Incroyable

Stupéfiant

Directeurs, si vous ne l'avez retenu, n'attendez pas, vous risqueriez de perdre l'occasion de faire de grosses recettes et de satisfaire votre public.

Exclusivité

ROSENVAIG - UNIVERS - LOCATION

Télégr. : UNICELLONU = **4, Boulevard St-Martin** = Télph. : NORD 72-67

plus de **100.000 francs** de recettes avec :

E
MORT

NNEL DE L'ANNÉE

présentation

Mise en scène
de
Laurence TRIMBLE

PHES HARRY

Temple, PARIS

Téléphone : ARCHIVES 12-54

Région du Nord	Région de l'Est	Alsace-Lorraine	Belgique
23, Grand'Place, 23	6, rue Saint-Nicolas	15, r. du Vieux-Marché-a.-Vins	97, Rue des Plantes, 97
LILLE	NANCY	STRASBOURG	BRUXELLES

Région du Sud-Ouest : 20, rue du Palais-Gallien,

VIVE LE FILM FRANÇAIS

quand il est bon

comme

LA DAME DE MONSOREAU

en 6 époques





Retene

27

DATE D

de

CHEF-D

AUBERT



d'après le célèbre roman

d'**Alexandre DUMAS**

réalisé par **R. Le Somptier**



INTERPRÉTATION
ET PHOTOGRAPHIE
REMARQUABLES

z la date

du

Avril

E SORTIE

e ce

ŒUVRE

T Éditeur



A la Chambre

(Suite)

M. Charles Bernard. — Et qu'on ne crée pas de monopole!

M. Arthur Levasseur. — Mais nous n'avons pas de temps à perdre. Vous ne pouvez pas maintenir la situation actuelle.

Il faudrait aussi supprimer le monopole donné à certaines maisons d'édition et qui privent les cinémas de petite et de moyenne importance d'une exploitation nationale.

Il s'agit, dites-vous, d'une liberté à laquelle nous ne pouvons toucher. Je réclame cette liberté pour tout le monde; je suis, en effet, pour la liberté. Mais la question est beaucoup plus simple, beaucoup plus douloureuse. Vous êtes en présence d'un instrument merveilleux de propagande d'éducation, de distraction, qui peut être parfaitement sain et qui peut donner à nos populations, rurales comme urbaines, toutes les garanties que vous demandez et toutes les distractions saines dont elles ont besoin.

Or, cette exploitation est sur le point de disparaître, pour une grosse partie, si vous maintenez les taxes trop importantes que vous appliquez. Il s'agit purement et simplement de savoir si nous allons nous associer à une proposition qui fait courir à sa perte une exploitation comme celle-là, ou si, au contraire, pour des sommes insignifiantes par rapport à l'ensemble du budget, nous allons prendre des mesures qui sauveront l'exploitation cinématographique.

Il n'est pas besoin d'insister bien longtemps pour que tout le monde soit convaincu. Nous serons unanimes, Gouvernement, commission et Chambre, pour déclarer que les taxes sont insupportables, qu'il faut les diminuer, afin de permettre au cinéma de vivre. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. — Je voudrais en quelmots vous dire les principes dont s'est inspirée la commission.

Pour ce qui est de la charge écrasante d'impôts que

supporte actuellement l'exploitation cinématographique, nous sommes tous d'accord. Je n'en parlerai plus.

Répondant à M. Morucci, je lui dirai que nous sommes informés du dépôt de la proposition de M. Henri Auriol et que les membres de la commission des finances, qui ne se désintéressent pas de la propagation de l'art français en province, de la culture de la langue et de la musique françaises, sont prêts à examiner un remaniement des taxes sur les théâtres de province. (*Très bien! très bien!*)

En matière d'impôts — permettez-moi cette comparaison un peu familière — nous travaillons un peu comme un tailleur recevant par correspondance une commande de son client éloigné. Celui-ci lui envoie ses mesures plus ou moins exactement prises. Nous coupons d'après les mesures qui nous sont fournies, et quand nous mettons le vêtement sur les épaules du contribuable, pour la première fois, nous nous apercevons qu'il ne va pas très bien, que le client est trop serré à la ceinture ou qu'il est gêné dans les entournures, et qu'il y a lieu de retoucher le vêtement. (*Sourires.*)

Nous en sommes à l'heure des retouches, et la grande loi du 25 juin 1920 en nécessitera plus d'une, notamment en matière de taxes sur les spectacles.

M. Huguet. — Vous déshabillez complètement les contribuables.

M. Barthe. — Il ne leur reste que la chemise.

M. Bovier-Lapierre. — La tunique de Nessus.

M. le rapporteur général. — Si la chemise va bien et garantit le contribuable contre les intempéries, elle fera encore honneur au tailleur. (*On rit.*)

Toute la Chambre est acquise à la réduction de la taxe sur les recettes des établissements cinématographiques. Prendra-t-on le taux que propose par son amendement M. Taurines? Nous allons le discuter, mais le principe est acquis.

Je voudrais vous faire comprendre pourquoi la commission des finances a subordonné l'octroi d'un tarif nouveau, plus favorable que celui de la loi actuelle, à la condition que les exploitants de salles favorisent l'industrie cinématographique française.

Il ne s'agit pas là seulement, messieurs, d'un problème industriel n'ayant d'importance que du point de vue de l'économie nationale — ce serait déjà intéressant et il suffirait de ce motif pour vous amener à prendre en considération les vues de la commission — il s'agit d'un plus vaste problème : celui de la propagande mondiale. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, vous votez chaque année, dans vos budgets, des fonds pour la propagande française à l'étranger, vous les votez par millions. Et comment ces millions sont-ils employés? Ils servent à faire des brochures, des livres, des tracts. Par qui ces publications sont-elles lues? Elles sont lues, si elles sont imprimées en français, par ceux qui, de par le monde, lisent le français, c'est-à-dire, peut-être, en dehors de nos frontières, par 20 ou 30 millions de personnes; lorsque vous les imprimez en espagnol, elles sont lues par les pays de langue espagnole dont les sujets sont numériquement limités

Le cinéma, Messieurs, ce merveilleux instrument de divulgation et de propagande, ne s'adresse pas seulement aux gens qui connaissent une langue déterminée, il parle aux yeux et à l'esprit de plus de 300 millions d'individus par le monde.

Et quand un spectacle d'histoire, quand la vie nationale d'un pays sont représentés par le film, c'est 300 millions d'individus qui voient, qui comprennent et qui jugent, et dont la sympathie peut être mise en éveil. Le Chinois qui n'entend rien à votre langage, le petit Arabe, aux confins du désert, voient et se font vaguement, d'une façon chaotique peut-être, mais certaine tout de même une opinion sur votre pays, sur ses coutumes, sur ses mœurs, sur son histoire. (*Applaudissements.*)

M. le colonel Girod. — C'est un véritable esperanto.

M. le rapporteur général. — C'est mieux que l'esperanto, car le cinéma est compris même des sourds-muets.

Vous vous rappelez un débat qui a été soulevé récemment ici par l'honorable M. Ybarnégaray. Il s'agissait d'un film édité, paraît-il, par des Allemands, et qui présentait, sous une couleur fausse et désavantageuse, des Français illustres dans des postures telles qu'il jetait le

discrédit sur la France du passé, que nous aimons comme la France actuelle.

M. Charles Bernard. — C'était, d'ailleurs, tout à fait inexact.

M. le rapporteur général. — J'ai assisté, moi-même, récemment, à la représentation d'un film cinématographique : *Les Deux Orphelines*. Ce film évoquait certaines périodes de la Révolution. On y voyait des « aristocrates », dans une posture scandaleuse d'inhumanité, écrasant, sous les roues de leur carosse, de jeunes enfants, et ne se donnant même pas la peine de s'arrêter. Ce film provoqua des manifestations de la part de gens, qui, sans être tendres cependant pour l'ancien régime, étaient choqués qu'on pût laisser croire aux foules internationales, dont la faculté de généralisation est bien connue, que les Français de l'époque se conduisaient de façon si inhumaine et brutale. Dans le même film, on voyait, par ailleurs, des révolutionnaires de 1790 ou de 1791, parmi les plus réputés, dans une attitude de bourreaux, de bouchers, animés de sentiments que n'ont jamais eus l'immense majorité des révolutionnaires français. (*Très bien ! très bien !*)

Ce film n'avait pas été mis en scène et joué par des Français, mais par des étrangers, et il a été répandu dans le monde entier.

M. Charles Bernard. — Qu'a fait la censure?

M. le rapporteur général. — Nous allons y venir. Vous voyez la propagande faite par ce film dans le monde entier, représentant des pages glorieuses de notre histoire sous le jour le plus fâcheux et le plus détestable.

(*A suivre*).

A. P. P. C.

Réunion du Comité du lundi 15 janvier 1923

M. Coissac, président, met le Comité au courant de son intervention à la séance de la Chambre Syndicale au sujet de la critique des films et de l'édition d'un opuscule à la gloire du film français. Le procès-verbal de cette séance de la Chambre Syndicale relatant cette intervention de M. Coissac est versé aux archives, ainsi que deux pièces intéressant la critique des films :

1° Procès de Simone contre Renouprez;

2° Procès Chambre Syndicale Union Eclair contre journal *L'Entente.*

Deux Commissions ont été nommées par la Chambre Syndicale pour étudier ces deux questions.

Deux Commissions sont donc nommées par l'A. P. P. C., pour se rencontrer avec les délégués de la Chambre Syndicale.

La 1re Commission pour la critique des films.

La 2e Commission pour l'opuscule, dont le titre sera *La France Cinématographique.*

Le Comité décide, en outre, d'adresser un vœu à M. Demaria, président de la Chambre Syndicale pour le prier de réserver une place à l'A. P. P. C. dans toutes les expositions.

Sur la proposition de M. Paul de la Borie, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

L'A. P. P. C. s'associant entièrement à la campagne engagée par les différents groupements corporatifs en faveur du film français, demande qu'un avantage soit réservé aux établissements qui passeront un pourcentage de films français.

Le Président communique ensuite une lettre de M. Henri Manuel, acceptant de photographier gracieusement tous les membres de l'A. P. P. C. M. Henri Manuel est désigné comme photographe officiel de l'Association et les membres du Comité lui adressent leurs vifs remerciements.

Les membres du Comité de l'A. P. P. C. décident, enfin, de se réunir le premier lundi de chaque mois, à midi, au bar du *Journal.*

A la prochaine réunion, le Comité statuera sur certaines demandes d'admission.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 2 h. 30.

Le Secrétaire : E.-L. FOUQUET.

(Réunion du Comité du lundi 5 février 1923)

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 15 janvier et d'une lettre de M. Lafragette, trésorier.

Le Comité donne mission à son président de prier M. Demaria, président de la Chambre Syndicale, de bien vouloir convoquer les délégués nommés par la Chambre Syndicale et par l'A.P.P.C. pour étudier les deux questions figurant dans l'ordre du jour de la dernière séance.

Sur la proposition de M. Paul de la Borie, le Comité vote à l'unanimité le vœu, qu'avant la dernière lutte qui doit s'engager prochainement devant le Parlement, les différents groupements de notre corporation se soient mis d'accord sur un texte unique sauvegardant les intérêts des directeurs de salles et ceux des artisans du film français.

Le Comité de l'A. P. P. C. prie instamment les éditeurs et les loueurs de commencer les présentations exactement à l'heure indiquée par eux sur leurs invitations. Le Comité demande, en outre, quand il y a plusieurs films à la même séance, que l'heure, le métrage et l'ordre soient indiqués pour chacun, ce qui permettrait aux journalistes de voir plusieurs films importants quand deux présentations ont lieu dans des salles différentes le même jour. Etant donné que certains films ont été présentés au public avant d'être montrés à la presse, le Comité insiste sur la nécessité des présentations corporatives avant que le film ne soit mis en location.

La prochaine réunion de l'A. P. P. C. aura lieu à midi, au bar du *Journal,* le lundi 5 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h. 30.

Le Secrétaire : E.-L. FOUQUET.

SUR L'ÉCRAN

Remerciements.

MM. J. Barrière, à Egletons (Corrèze) ; Edouard Seys, à Neuville-de-Poitou (Vienne) ; Burette, à Denain (Nord) ; P. Delva, à Landrecies (Nord) ; Léon Barbot, à Favresse (Marne) ; Louis Crausaz, à Lausanne (Suisse), sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

MM. Gibory, Gaston Lévy, Georges Lafont, à Paris ; Charles Boyer, à Billancourt (Seine) ; Jules Carrière, à Cette (Hérault) ; A. Bringuier, à Montagnac (Hérault) ; Xardel, à Metz (Moselle) ; Royer, à Rombas (Moselle) ; P. Petit, à Béziers (Hérault), sont avisés que leur renouvellement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Les changements d'adresse de :

Mme Crinon, à Cannes (Alpes-Maritimes).

M. André Deed, à Paris, sont effectués.

D. F. P.

Les automobiles Doriot Flandrin-Parant sont les meilleures.

Demandez le catalogue aux usines Doriot-Flandrin-Parant, 167-169, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine), en vous recommandant du *Courrier*.

Le Cinéma Colonial.

La Société Anonyme du *Petit Journal* inaugurera le Cinéma Colonial gratuit du *Petit Journal*, 21, rue Cadet, samedi 17 février 1923, à 20 h. 45, sous la Présidence de MM. Albert Sarraut, ministre des Colonies et Léon Bérard, ministre de l'Instruction Publique.

Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Opérateurs de Projection.

Le mercredi 7 février, Salle du Cinéma Majestic, boulevard du Temple, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Opérateurs de Projection.

Quatre membres démissionnaires du Bureau, MM. Léon Bonhomme, F. Bonhomme, Vavasseur et Vailly, furent remplacés par MM. Vallet, Desanty, Piriou et Boissy élus à l'unanimité.

Un échange d'idées très intéressantes eut lieu ensuite, qui sera le point de départ d'une action énergique contre les mauvais opérateurs ou soi-disant tels, et ce pour le plus grand bien de la Projection des Films et du Public.

Que les Directeurs soucieux d'une belle projection et de leur sécurité n'hésitent pas ; qu'ils s'adressent à l'Association Professionnelle des Opérateurs.

Siège provisoire : 6, rue de Crussol.

Téléphone : Roquette 03-60.

Le Secrétaire Général, L. BEYNET.

Le 56e dîner des C. A. S. A.

Le 56e dîner des Amis du Septième Art aura lieu ce mardi 20 février sous le marrainage de Mlle Agnès Souret et le parrainage de M. Edouard Herriot, député, maire de Lyon, au Café Cardinal, 1, boulevard des Italiens, à 8 heures.

Concerts Pasdeloup.

Théâtre des Champs-Elysées. — Samedi 17 et dimanche 18 février 1923, 352e et 353e concerts, à 3 heures, avec le concours de MM. René Benedetti.

Weber. — *Ouverture du Freyschütz.*

Brahms. — *Concerto*, pour violon et orchestre.

M. RENÉ BENEDETTI

Bruneau. — *Prélude de Messidor.*

Fauré. — *Pelléas et Mélisande.*

Prélude — Fileuse — Sicilienne — Molto adagio.

Ravel. — *La Valse*, poème chorégraphique.

Les Concerts seront dirigés par Rhené-Baton.

Exposition Internationale de Turin.

Photographie. Optique. Cinématographie.

Mai-Juin 1923

Comité d'Organisation de la Section Française.

Président : M. Jules Demaria (Appareils Photographiques et Cinématographiques).

Vice-Présidents : MM. Grieshaber (Plaques, Papiers et Produits Photographiques) ; Vizzavona (Photographie Artistique et Industrielle) ; Pellin (Instruments de Précision) ; Paul Demaria (Optique).

Secrétaire général : M. Deraisme (Jumelles).

Trésorier : M. Raymond Gaumont (Films Cinématographiques).

Le Comité d'Organisation se réunira le jeudi 22 courant, sous la Présidence de M. Charmeil, Directeur au Ministère du Commerce.

M. Ratti, Commissaire général de l'Exposition viendra spécialement à Paris pour assister à cette réunion au lendemain de laquelle les membres du Comité seront à même de fournir à leurs différents exposants tous renseignements utiles.

PETITES NOUVELLES

Notre confrère M. Siméon tient, depuis quelques semaines, la rubrique cinématographique dans le journal *Le Combat*.

M. Salmon, directeur du Théâtre de l'Athénée à Saint-Nazaire, vient d'être promu officier d'académie. Les efforts et la conscience artistique de notre distingué collègue sont ainsi récompensés.

Le Bollettino Dell' Industria Cinematografica Italiana a transféré ses bureaux Via delle Convertite, n° 8. Roma.

Pour éviter toute confusion résultant d'une similitude d'adresse, la Production M. de Marsan, 23, rue Richer, nous informe qu'elle est tout à fait étrangère au film *La Garçonne*, annoncé dans les journaux corporatifs.

Signalons la superbe brochure éditée par Ciné-Location Gaumont sur *L'Affaire du Courrier de Lyon*. Elle en vaut la peine.

L'OPÉRATEUR.

Le " Courrier " Financier

La fermeté reste la note dominante. L'activité s'accroît sans cesse, et la Bourse a retrouvé sa physionomie des grandes séances de 1920. La clientèle afflue de plus en plus et se porte sur les valeurs spéculatives en faisant cependant une sélection assez heureuse dans le choix de ses achats, ce qui démontre que les épreuves de 1921-22 n'ont pas été sans porter leurs fruits.

La liquidation a été un véritable succès pour les acheteurs, et la hausse pourrait bien encore se développer encore étant donné les importantes levées de titres qui ont été effectuées.

Le marché reste donc nettement orienté à la hausse.

Les Rentes françaises sont soutenues, peu influencées par la dépréciation de notre franc. Les obligations du Crédit National regagnent du terrain.

Le compartiment bancaire est très animé, la Banque de Paris et l'Union Parisienne sont en hausse marquée, le Crédit Lyonnais est délaissé, seulement on remarque depuis plusieurs jours de gros achats en primes, ce qui fait croire que le mouvement en avant n'est pas loin de se déclancher.

Les Chemins français sont délaissés et lourds.

Aux valeurs d'électricité, la Distribution a bien du mal à se tenir aux environs de 700 francs.

Des prises de bénéfices en Penarroya.

Hausse de la Gafsa, de Péchiney, des Chargeurs Réunis, de la Kuhlmann, du Rio et du Boléo.

Des achats en Fonds russes et ottomans.

Aux valeurs de Cinéma, le Pathé Cinéma poursuit brillamment ses succès et approche du cours de 1.000 fr., on parle de l'absorption de l'affaire par une puissante société américaine (?) par contre, Pathé Consortium Cinéma, qui d'ailleurs n'a aucun rapport avec Pathé Cinéma, n'a même pas coté officieusement, les offres ne trouvant que très difficilement contrepartie.

En Banque, les valeurs internationales sont fermes sur la hausse des devises étrangères, le Cap achète les mines d'or et Londres le De Beers.

Caoutchoutières délaissées et faibles.

Des rachats en russe.

Hausse des Pétrolifères, de la Tubize, de la Huanchaca et de la Hotchkiss.

RAYMOND BOULIÈRE.

LES VALEURS DE CINÉMA

	Cours du 6 Février	Cours du 13 Février
Pathé-Cinéma	834 »	889 »
Continsouza	109 »	110 50
Cinéma Exploitation	330 »	330 »
Cinéma Omnia	50 »	50 »
Cinémas Modernes, act	125 »	125 »
— — part	40 »	41 50
Cinémas Eclipse, act	15 50	15 50
— — part	20 50	20 50
Pathé-Consortium-Cinéma, part	130 50	130 50
Etablissements Aubert, act	179 50	170 »

Achats et Ventes de Fonds

Aux termes d'un écrit sous signatures privées, fait double à Paris, le 23 janvier 1923, dont un exemplaire a été déposé par M. Sartori, au rang des minutes de Me Laurent, notaire à Paris, le 8 février 1923, et enregistré. M. Edmond Bourjalliat, demeurant à Paris, 28, boulevard Bonne-Nouvelle, a cédé à M. Jean Sartori, dit « Jean Corse », demeurant à Paris, 26 *ter*, rue Traversière, ci-devant et actuellement 28, boulevard Bonne-Nouvelle, le fonds de commerce dit « Le Cinéma », situé à Paris, 28, boulevard Bonne-Nouvelle, moyennant un prix s'appliquant à la clientèle, à l'achalandage, au nom du journal et au droit au bail.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 janvier 1923,

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues à Paris, rue Montmartre, 157, chez Me Valton, huissier, où domicile est élu par M. Sartori.

Pour première insertion :
JEAN SARTORI.
(P. A., 13 février 1923).

Suivant acte sous seings privés, en date à Paris du premier février mil neuf cent vingt-trois.

M. Rocher (Emile), demeurant à La Varenne-Saint-Hilaire, 39, avenue du Bac.

Et M. Jousse (Prosper), demeurant aux Lilas, 165, rue de Paris.

Ont vendu à M. Lasseron (Emile), demeurant à Paris, rue Crozatier, n° 44.

Le Fonds de commerce de cinéma-concert qu'ils exploitent à Saint-Ouen, 4, avenue des Batignolles, et connu sous le nom de : Trianon-Cinéma, avec le droit au bail des lieux où ledit fonds est exploité.

(P. A., 13 février 1923).

Répertoire Cinématographique

Adresses Industrielles

Accessoires et Matériel Divers

Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.

Appareils Cinématographiques

Continsouza, 403, rue des Pyrénées, Paris.
Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.
Robert Juliat, 24, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Rombouts frères (Ernemann), 16, rue Chauveau-Lagarde, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Appareils Photographiques

J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Appareils de Prise de Vues

A. Debrie (Le Parvo), 111, rue St-Maur, Paris.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.

Appareillage Électrique

Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél. : Gobelins 57-86.

Éditeurs de Films Français

Azur (Société Cinématographique), 19, rue Bargue, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
L'Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Monat-Film, 42, rue Le Peletier, Paris.
Pathé-Consortium, 30, r. des Vignerons, Vincennes (Seine).
Phocéa-Film, 8, rue de la Michodière, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue Saint-Roch, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.
Films Erka, 38 *bis*, avenue de la République, Paris.

Fauteuils et Strapontins

Importateurs-Exportateurs de Films

Sté S.A.F.F.I., 125, rue Montmartre, Paris. Tél. : Central 69-71.

Lampes à Incandescence

Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.
Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél. : Gobelins 57-86.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Lampes pour Studios

Lampes Jupiter Th. Hemès, 8, rue de Bellefond, Paris-9e.

Location de Postes complets

Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Robert Juliat, 24, rue de Trévise, Paris.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris.

Loueurs de Films

Ciné-Location Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
E. de Thoran, 15, boul. des Batignolles, Paris.
Foucher et Joannot, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Films Erka, 38 *bis*, avenue de la République, Paris.
G. Petit, 35, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Paramount. 63, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Phocéa-Location, 8, rue de la Michodière, Paris.
Select-Distribution, 8, avenue de Clichy, Paris.
Union-Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris.
United-Artists, 21, rue du faubourg du Temple, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.

Objectifs

Faliez, Auffreville, par Mantes (S-et-O).
Hermagis, 29, rue du Louvre, Paris.

Orgues

Pellicules

Agfa, 95, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Kodak, 17, rue François 1er, Paris.
Pathé, rue des Vignerons, Vincennes (Seine).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Poste Oxy-Acétylénique

Carburox, 66, rue Claude-Vellefaux, Paris.
Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Réparations d'appareils

Félix Liardet, 17, rue des Messageries, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Tickets à souches

Docks Artistiques, 69, Faubourg Saint-Martin, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Secours contre l'Incendie

Travaux Cinématographiques à façon

Cinédition. Laboratoires Renaud, 86, rue de Bondy, Paris.

Ventes et Achats de Cinémas

Bourgoin (fondée en 1866), 6, bd St-Denis, Paris.

Ventilateurs

Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél.: Gobelins 57-86.

Adresses Professionnelles

Architectes Spécialistes

Eugène Vergnes, 6, carrefour de l'Odéon, Paris.

Metteurs en Scène

Henri Etiévant, 13, boulevard Voltaire, Paris.
Liabel, 130 bis, boulevard de Clichy, Paris.
Louis Feuillade, villa Blandine, 33, boulevard de Cimiez, Nice.
René d'Auchy, 55, rue du Rocher, Paris.

Opérateurs de prise de vues

Malizia Ugo, 19, rue Vauquelin, Paris (5e).

Artistes

Mlle Rachel Devirys (coquette, aventurière), 6, av. Lamarck, Paris.

Régisseurs

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 325, rue Saint-Martin, Paris.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 325, rue Saint-Martin, Paris.

DEMANDER LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE

« Depuis longtemps, les plus petits villages ont honoré tous ceux des leurs qui sont tombés pour le salut de la France! Saluons les Héros et ceux qui les pleurent ! Mais Versailles, la ville du Traité ! La Cité que tous les étrangers visitent ! a mis quatre ans pour ne faire que d'esquisser ce geste de patriotique reconnaissance ! Le verrons-nous jamais se réaliser complètement ?? »

LA VOIX DES FAMILLES VERSAILLAISES.

LA PREMIÈRE PIERRE !

Couplets sur l'air : Le Macchabée, *de Montijat*

I

J'ai vu la première
... *La Première Pierre !*
Qu'on scella naguère
Pour un monument !
A ceux que la guerre,
La plus meurtrière,
A fait mettre en terre
Eternellement !
Preux de nos batailles !
De gaz ! de mitraille !
Sachez qu'à Versailles,
Vous est réservé,
En plein sur l'argile,
Derrière la grille
De l'Hôtel-de-Ville,
Un endroit rêvé !

II

Sur la terre épaisse,
L'œuvre qu'on délaisse
Est sous une caisse
Aidant à moisir
La Première Pierre !
Quant à la dernière ?
Je ne la vois guère
De sitôt venir !
Et je me demande
Comment cette offrande,
Qu'un devoir commande,
Reste à l'abandon ?
Vraiment peut-on croire
Qu'une œuvre de gloire
Puisse être illusoire !
Et je dis : Pardon ! !

III

Pardon ! Fils de France !
Vous dont la vaillance
Fit l'indépendance
Des Peuples unis !
A votre mémoire
Il faut que l'Histoire
Fleurisse la gloire
De vos noms bénis !
Si l'humble village
Vous fît cet hommage,
Il est bien dommage
Que Versailles soit
La ville dernière
Qui par... une pierre !
Fixe à sa manière,
Tout ce qu'on vous doit !

12 Février 1923.

HENRI CHAPELLE.

Les Avant-Premières

Présentation du Samedi 10 Février 1923

La Mare au Diable (film français). (Compte-rendu spécial).

Présentations du Lundi 12 Février 1923

Fox-Film Location

Le Bandit... et l'Autre (film américain).

Un film qui mérite l'attention.

Dans la peau du Taureau (film américain).

Une fantaisie comique sans grande prétention, mais amusante.

Joyeux Prisonnier (film américain)

Réédition.

Etablissements Weill. — Grands Films Artistiques

Le Mirage (film américain).

Production intéressante, technique soignée.

Phocéa-Location

L'Évasion (film français).

Il a été rendu compte de ce film déjà projeté.

Films Kaminsky

Le Roman d'un Roi (film américain).

Un bon film, ensemble très soigné. Tout ce qu'il faut pour réussir auprès du public.

Présentations du Mardi 13 Février 1923

Etablissements L. Aubert

(Voir dans la rubrique : « Les Beaux Films ».

Présentations du Mercredi 14 Janvier 1923

Universal-Films

Ah! Vieux Frère (film américain).

Comédie genre Far-West. Quelques dressages de chevaux, quelques exploits usités sont bien présentés et les français ridiculisés avec un peu trop de lourdeur. Hoot Gibson est la vedette de ce film.

Il n'y a plus d'enfants (film américain).

Fantaisie amusante.

Régénérée (film américain).

La corde sensible est, dans ce film, cultivée avec soin. Il aura du succès.

Compagnie Vitagraph

L'Auto d'argent (film anglais).

Une comédie d'aventures dramatiques intéressante Des scènes bien construites, une interprétation soignée; l'ensemble présenté dans un excellent mouvement plaira beaucoup.

Union-Eclair-Location

Eclair-Journal (film français).

Actualités mondiales.

Films Erka

Le Trésor du Pacifique (film américain).

Grand drame d'aventures avec Hélène Chadwick et Richard Dix.

Ma Tante d'Amérique (film américain).

Une comédie susceptible de plaire.

Présentations du Jeudi 15 Février 1923

Films Triomphe

Londres la nuit (film anglais).

Scénario un peu puéril qui manque un peu de tenue et d'intérêt.

L'interprétation qui comprend Flora Le Breton et Hilda Baley, est cependant très bonne dans l'ensemble.

Quelques scènes de dancing sont fort bien réalisées, et l'ambiance particulière de ces endroits très exactement rendue.

DES ANGLES.

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Phocéa Location

8 rue de la Michodière.

Présentation du Lundi 19 Février, à 4 h. (rez-de-Chaussée)

PHOCÉA. — *La Provence pittoresque*, Marseille et ses environs, promenade à la Corniche.................

LOMBARDO. — *Calvaire d'amour*, grande scène dramatique interprétée par Mlle Léa Gys. Affiches, photos..... ..

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Films Kaminsky

Présentation du Lundi 19 Février 1923, à 3 h. 30 (rez-de-Chaussée)

LŒW-METRO. — *Le Roman d'un Roi*, mise en scène par Rex Ingram, interprété par Alice Terry............... 2.000

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Les Grandes Productions Cinématographiques

14 *bis*, avenue Rachel — Téléph. : Marcadet 04-68

Présentation du Lundi 19 Février 1923, à 2 h. 1/4

La Brêche d'enfer, grand film en 4 époques par Pierre Decourcelle .... Environ 6.000

Sortie de la 1re époque le 4 Mai

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Agence Générale Cinématographique

8, Avenue de Clichy.

Présentation du Mardi 20 Février 1923, à 10 heures

SÉLECTION MONAT-FILM. — *La Cible vivante*, cinéma-drame.................................. Environ 1.225

FILM DIAMANT. — *L'Affaire de la rue de Lourcine*, réalisé par Henri Diamant-Berger, d'après Labiche, avec Maurice Chevalier, Martinelli, Marcel Vallée, Georgette Sorelle, Pré fils et Florelle..................... Environ 865

Salons des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, 3, rue Caulaincourt

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes — Tél. Nord 51 13

Présentation du Mardi 20 Février 1923, à 2 h. 30

Livrables le 23 Février 1923

Gaumont-Actualités n° 8.................................. 200

GAUMONT. — *Le canard en ciné n° 11*.................... 140

Livrables le 6 Avril 1923

GAUMONT. — *Mazagan*, plein air......................... 150

MERMEID-COMÉDIE. — Exclusivité Gaumont. — *Quel métier*, comédie burlesque en deux parties. 1 affiche 110/150.. 590

UNION CINÉMATOGRAPHIQUE ITALIENNE. — Contrôlé en France par Gaumont. — *Les Enfants du Proscrit*, comédie dramatique interprétée par André Deed. 1 affiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24................ 1.600

Livrable le 13 Avril 1923

UNION CINÉMATOGRAPHIQUE ITALIENNE. — Contrôlé en France par Gaumont. — *Douloureuse*, adapté de la célèbre comédie de Maurice Donnay, de l'Académie Française, interprétée par Ria Bruma. 1 affiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24.................................. 1.700

(Ce film qui a déjà été présenté ne le sera pas à nouveau)

Artistic-Cinéma, 61, rue de Douai

Les Grandes Productions Cinématographiques

14 *bis*, avenue Rachel — Téléph. Marcadet 04-68

Présentation du Mardi 20 Février 1923, à 2 h. 1/2

KEYSTONE. — *Les Mystères de l'Au-delà*, comique. Env. 600

B. B. — *Un grand Homme*, comédie vaudeville...... 1.100

BOUDET. — *Lucile*, action dramatique tirée de la nouvelle de Cyril Berger, interprétée par Marise Dauvray, Georges Gauthier, Jean Lorette et Térof. Mise en scène de Georges Monca.............................. Environ 1.600

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin — Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 21 Février 1923, à 10 heures.

Livrables le 4 Mai 1923

FILM ALBERTINI. — PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, éditeur. — *L'Échelle de la Mort*, drame d'aventures en 4 parties de M. Joseph Delmont, interprété par le célèbre Albertini. 1 affiche 160/240, 2 affiches 120/160, 1 série de photos.. 1 225

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — Charlie Chaplin dans *Charlot, chevalier du balai*, scène tragique comique (réédition) 1 affiche 120/160........................ ... 275

Livrable le 6 Avril 1923

PATHE-CONSORTIUM-CINEMA. — *Pathé-Revue n° 14 1923*. documentaire. 1 Affiche Générale 120/160..... Environ 200

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités mondiales. 1 affiche générale 120/160.................

Lutétia-Wagram, 33, avenue Wagram

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Élysées

Présentation du Mercredi 21 Février 1923, à 10 heures

Le Marchand de plaisirs, réalisé par Jaque Catelain, productions Cinégraphic............................

L'expédition Vandenbergh, (voyage fantastique du Nil au Zambèze)..

Palais de la Mutualité, 325, Rue Saint-Martin

Compagnie Vitagraph

25, rue de l'Echiquier. Tél. Louvre 43-07

Présentation du Mercredi 21 Février, à 3 h. 1/4 (rez-de-chaussée)

VITAGRAPH. — *La page 35*, drame avec Antonio Moreno. 1 affiche.. Environ 1.400

La Californie pittoresque, documentaire 200

Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 22 Février, à 10 heures

PARAMOUNT. — *Le vieux Comédien*, comédie dramatique interprétée par Jack Holt et Lila Lee. Affiches, photos.. Environ 1.600

PARAMOUNT. — *Jamais plus*, de Haven comedy. Affiches. 600

PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 78*, dessin animé. *Les deux espiègles* 150

Lutetia-Wagram, 33, avenue Wagram

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Élysées

Présentation du Samedi 24 Février, à 10 heures

Le paradis d'un fou, avec Dorothy Dalton...............

Le cœur nous trompe ou *Les affaires d'Anatole*, avec Gloria Swanson et Wallace Reid........................

Nous invitons amicalement nos clients à nous remettre leurs ordres de publicité le plus tôt possible pour nous éviter mille difficultés matérielles qui retardent chaque semaine la sortie de notre journal.

Nous les remercions d'avance de tout ce qu'ils pourront faire dans ce sens.

- Petites - Annonces 1 FRANC la ligne

DEMANDES D'EMPLOIS

27 ans électro-mécanicien précision professionnel ayant fait opérat. projection. mett. main à tout, très actif, désire emploi dans studio. Très bon. références. Ecrire : MAGASIN, 1, Grand'Rue, Marseille. (7)

JEUNE HOMME 25 ans courageux connaissant affaire cinéma désire capitaux pour reprendre salle. Remboursable par annuité. A. G. *Courrier*. (7)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

OCCASION Fauteuils et Strapontins disponibles. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy, Paris-10e.

OCCASION : à vendre : Porte objectif long foyer avec objectif " Hermagis ". Porte objectif ordinaire. Un objectif Hermagis 60 ‰. Un objectif Pathé 25 ‰. Un objectif Pathé 40 ‰. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

GROUPES ÉLECTROGÈNES neufs et occasion. Renseignements et tarif sur demande Fournitures générales pour salles de Bal et Cinémas. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

FILMS OCCASION tous genres et prix, demander listes HODEL Paul, 3, rue Bergère, Paris-9e. Gutenberg 49-11. (51 à...)

PRISE DE VUES. Grand choix d'appareils et accessoires pour amateurs et professionnels. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

OCCASION : à vendre Magnéto Bosch Z U. 4. Absolument neuve. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

A VENDRE D'OCCASION Un générateur Acétylène Ducelier et deux Phares auto. S'adresser au *Courrier*. (32 à...)

DÉCHETS DE FILMS ACHETÉS par **L. SUTTO**, 23, rue Pasquier, Paris. (45 à...)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS

N'ACHETEZ PAS avant d'avoir consulté....

FLEURET & LADOUCE

.... **à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)**

Vous trouverez un grand choix de modèles, des prix réduits et une fabrication irréprochable. (5 à...)

OCCASION A vendre un Carburateur à essence « Catteau ». S'adresser au *Courrier*. (32 à...)

Groupe Électrogène :

5 K. W.: 110 volts, occasion exceptionnelle. **M. Eydelnanth**, ingénieur, 18, r. de Bruxelles, Paris. Louvre 41-42. (41 à...)

Films Cinématographiques

ACHAT - VENTE - LOCATION

LOUIS CRAUSAZ fils, Lausanne (Suisse). (7)

OCCASION A vendre 2.000 sacs état neuf Spécial pour transport de films DEBAT, 48, boulevard Haussman, Paris. (7)

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

DOCKS ARTISTIQUES
69, *Fg St-Martin, PARIS (10e)*. Tél. Nord 60-25.
ACHAT, VENTE, LOCATION de tous matériels de salles et de projections, fauteuils, postes complets, cabines, chalumeau. "L'Acétylox" et fournitures; "L'Irradiant", poste à incandescence, etc., etc. Tickets et cartes de sortie. (4 à...)

A VENDRE D'OCCASION un Compteur indicateur de vitesse « Stewart » pour auto. S'adresser au *Courrier*. (32 à ..)

OCCASION : à vendre machine à écrire silencieuse "Noiseless", état de neuf, marche parfaite. S'adresser au *Courrier*. (45 à ...)

A ENLEVER
APPAREIL PATHÉ - ENSEIGNEMENT
Complet avec système d'éclairage par lampe à incandescence se branchant sur tous les courants alternatifs ou continus, résistance, transformateur carter aluminium, 12 bobines de 400 mètres, 1 écran de 2 mètres, une bobineuse, etc. Le tout en parfait état à enlever : 1.500 frs. Ecrire ou voir au *Courrier*. (51 à..)

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster, Ballot, Japy, Masson**, visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

OCCASION A VENDRE : Un Interrupteur à couteau uni-polaire 50 Ampères et un bi-polaire 50 Ampères. Un Ampèremètre 15 Amp. S'adresser au *Courrier*. (32 à..)

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, *Rue Chevreul, à PANTIN. (Seine)*
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

A VENDRE une paire de "*Carter Mallet*". S'adresser au *Courrier*. (45 à ..)

MANUFACTURE DE FAUTEUILS ET STRAPONTINS
MARZO, Maison Fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e
Chassis et pièces de rechange — Facilite toute transaction (2 à...)

ON DEMANDE A ACHETER D'OCCASION un meuble avec tiroirs métalliques pour classer les chassis-adresses des machives dites « Adressographe ». Faire offres au *Courrier*. (47 à...)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr., chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans. BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

FAUTEUILS et STRAPONTINS NEUFS et OCCASION à des prix imbattables
Fabrication soignée -:- Travail garanti
GASTON PIERRAT
33, Rue Lantiez, à PARIS — Téléph. : MARCADET 20-92
Chaises de loges, Rideaux, Décors, etc. — Facilités de paiement. — Livraison rapide.
(1 à 8)

CHARBONS pour Projection cinématographique. Echantillons gratuits sur demande. **Cie Lorraine de Charbons**, 56, Fg Saint-Honoré, Paris. (4 à...)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

ON DÉSIRE LOUER CINÉMA, avec promesse de vente. Grosse commission à intermédiaire. Ecrire BIZET, 20, faubourg Saint-Denis, Paris. (6-7)

Cause fatigue, seul dans pays ouvrier, Café près gare, Ciné, scène, bal, billard, 3 jeux boules, 2 salles, terrasse, chamb. meub., jard. été. Peut restaurant. Gros matériel. Le tout 35.000 fr. cpt. Jean au *Courrier*. Timb. p. rép. (5-6 7-8)

OCCASION A SAISIR
Si vous voulez devenir PROPRIÉTAIRE d'un BEL ÉTABLISSEMENT, sans payer aucun pas de porte, **ACHETEZ** pour un prix avantageux, en plein centre d'ABBEVILLE (22.000 âmes), face à la grande place et rue principale, **UN LOT TERRAIN à BATIR** sur lequel il existe **grand bâtiment** que l'on pourrait aménager pour une **belle Salle de Spectacle et Ciné** de 800 places en remployant des dommages de guerre.
Ecrire : M. J. MOLLET,
112, rue Saint-Gilles, Abbeville.
(7)

A enlever immédiatement : Etablissement ouvert depuis 7 ans, dans chef-lieu de Dt, 2 concurrents seulement, long bail. Logement Directeur. Prix exceptionnel. NEUVILLE, 12, rue des Halles, Angoulême. (7)

CINÉMA QUARTIER CENTRAL, NICE, 500 places, scène pour théâtre. Ecrire : ROBERT, villa Josette, chemin de la Pinède, Nice (A.-M.) (7)

Bordeaux. F. de Com. et Indust. Ciném. film, phonog. élect. Mag. et Atel. sur rue, habit, angl. rue 9 pièc. cav. et gr. eau, gaz, élect. bail à vol. magn. aff. Prix 25.000, loy. an. 6.000. Adres. R. C. au *Courrier*. On se retire.
(7)

DEMANDE DE CAPITAUX

STUDIO art. ou metteur en scè. p. assoc. avec 40 à 50.000, aff. sûre et gar. Ecr. ou v. GAUTHRAT, 51, rue Louis David, Bagnolet. (7)

DIVERS

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

ECOLE professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e.

Pour ACHETER ou VENDRE **CINÉMA** LYON, Banlieue, Province *Adressez vous à :* M. BERTHOT 31, quai des Brotteaux, Lyon
(5 à 30)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (2 à 21)

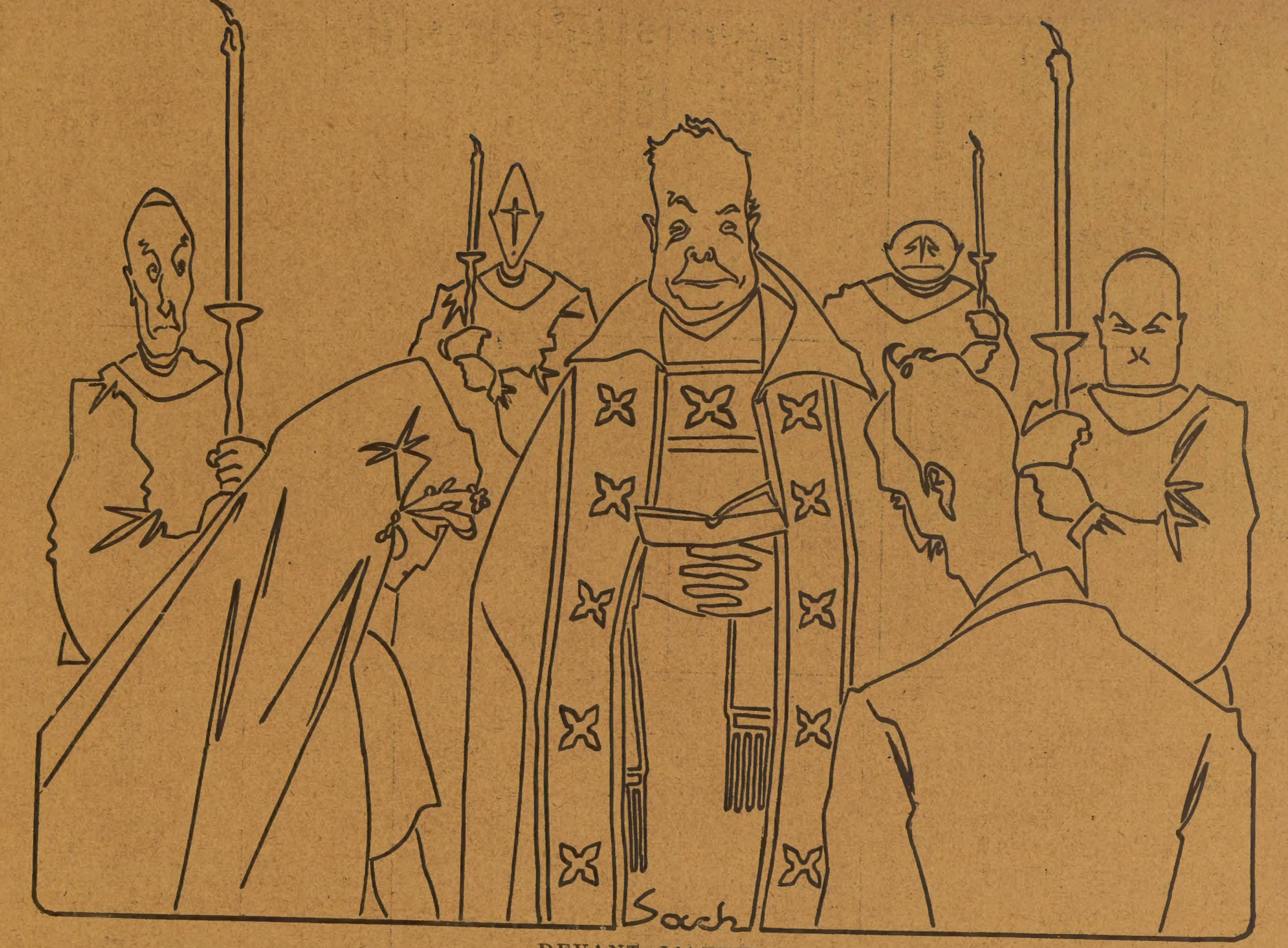
Pendant toute la durée de la crise, « Le Courrier » offrira à tout acheteur du numéro de la semaine, à ses guichets, le bénéfice d'une petite annonce de deux lignes dans la rubrique : « DEMANDES D'EMPLOIS ».

MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT
FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS, Décors de Scène
Installation complète de Salle de Spectacle
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Téléph. : *Auteuil 06-36*
4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine)
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
Demander notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande.
(48 à ..)

Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.

Le Gérant : Charles Le Fraper.

Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud 28 07



DEVANT L'AUTEL

— Et maintenant, mes enfants, soyez heureux !

— Ne vous en faites pas... nous faisons notre voyage de noces sur une *Doriot-Flandrin-Parant* (D. F. P.)